La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTERAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXIX. EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL. B.-C.. MERCREDI MATIN. 31 OCTOBRE. 1866. No. 45.

Acte concernant la faillite 1864.

Province du Canada, District de Montréal.

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de

ST. JULIEN & McKEOGH, Faillis.

AVIS est par les présentes donné que le DIX-SEPTIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir une décharge sous l'acte susdit,

J. J. CURRAN, Procureur *ad litem* des Faillis.

Montréal, 28 septembre 1866—18 dm

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, District de Montréal.

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de

JOHN MARTIN, Insolvable.

MERCREDI, le VINGT-SIXIEME JOUR de Décembre prochain, le soussigné s'adressera à la Cour pour obtenir sa décharge sous l'acte susdit.

JOHN MARTIN, Par ses Procureurs *ad litem*, ABBOTT & CARTER.

Montréal, 16 octobre 1866.—dm 35

Acte concernant la Faillite 1864

Province du Canada, District de Montréal,

Dans la Cour Superieure.

Dans l'affaire de

HENRY BYRNS, Insolvable.

MERCREDI, le Vingt-sixième jour de DÉCEMBRE prochain, le soussigné s'adressera à la Cour pour obtenir sa décharge sous l'acte susdit.

HENRY BYRNS.

Par ses Procureurs *ad litem*.

ABBOTT & CARTER.

Montréal, 16 octobre 1866.— dm 35

Acte concernant la faillite, 1864.

Dans l'affaire de

D. McNEVIN, de Montréal, Failli.

Les Créanciers du failli sont notifiés de se réunir au Bureau du Syndic soussigné, 2½, rue St Sacrement, en cette cité de Montréal, MARDI, le SIXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à TROIS heures P. M., pour l'examen public du failli et l'arrangement de ses affaires en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

A. B. STEWART, Syndic.

Montréal, 19 octobre 1866—36 ds

Acte concernant la Faillite, 1864

JEAN-BAPTISTE DECARY, commerçant, de Beauharnois, C. E., Failli.

Les créanciers du Failli sont notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets sous l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, d'ici à deux mois de cette date, avec leurs réclamations spécifiant les sécurités qu'ils ont en mains, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont point, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN, Syndic Officiel.

Montréal, 18 octobre 1866—36 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

JAMES DAGG, Meunier, de Montréal, Failli.

Les Créanciers du failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 3, Bâtisses Union, Rue St. François-Xavier, en cette cité de Montréal, LUNDI, le DOUZIEME jour de NOVEMBRE 1866, à DIX heures du matin, pour l'examen public du Failli et l'arrangement de ses affaires en général.

T. S. BROWN, Syndic Officiel.

Montréal, 24 octobre 1866—42 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

JOHN McOWAN & DANIEL DRUMMOND, tous deux de la Cité de Montréal, manufacturiers de Chaussures, et commerçant sous le nom de

JOHN McOWAN & Cie., Faillis

Les Créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, Syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN, Syndic Officiel.

Montréal, 25 octobre 1866—42 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

ROBERT KENNEDY, de la Cité de Montréal, Négociant, Failli.

Les Créanciers du susdit Failli sont notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets au Soussigné à qui ils doivent fournir leurs réclamations, spécifiant les sécurités qu'ils ont en mains, dans les deux mois qui suivront ce jour.

JOHN PLIMSOLL, Syndic.

Montréal, 27 octobre 1866—dz 43

DISPENSAIRE DE MONTREAL

Nos. 1 et 3, Rue St. Lambert, et 252 et 255, Rue Notre-Dame.

MM WOLFRED D. E. NELSON et Cie., et M. GIRALDI (successeurs de J. M TURCOT et Cie.,) Chimistes et Droguistes, Rue Notre-Dame, remercient leurs nombreux amis et leurs pratiques pour l'encouragement libéral qu'il leur ont donné, et ils espèrent qu'ils continueront à leur accorder leur support. Ils attirent l'attention sur leur assortiment de Parfumeries, Savons, Brosses à Cheveux, à Ongles et à Dents, le contenu de dix-sept caisses venant d'Eugène Rimmel, Parfumeur bien connu de Londres et Paris ; aussi sur leur fond de Drogues, Compositions Chimiques, etc., importées par l'*Achilles* et le *St. George*.

WOLFRED D E. NELSON, Licencié du Collège des Médecins et Chirurgiens.
J. GUSTAVE LAVIOLETTE,
SERAFINO GIRALDI.

Montréal, 3 oct. 1866. 21

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

ANTOINE MAYER, Contracteur, de Montréal, C. E., Failli.

Les Créanciers du Failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'Acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

JOHN WHYTE, Syndic.

Montréal, 27 octobre 1866.—43—ds

AVIS de BONUS 1866.

Les Propositions faites avant le 30 Novembre donnent droit à un Bonus supplémentaire sur les derniers entres.

Les livres de la Compagnie seront fermés pour l'année vers le 30 Novembre prochain, et les Directeurs saisissent cette occasion pour rappeler à ceux qui se proposent de se faire assurer qu'il est nécessaire que leurs propositions soient soumises au Bureau, à cette date ou auparavant, afin de leur donner droit aux profits de l'année tourante.

Compagnie d'Assurance NORTH BRITISH & MERCANTILE

DE

LONDRES ET EDIMBURG.

ETABLIE EN 1806.

Incorporée par Charte Royale et Acte Spécial du Parlement.

CAPITAL £2 000,000 STG.

BUREAU de la BRANCHE PRINCIPALE **MONTREAL.**

BUREAUX TEMPORAIRES, **No. 31, Rue St. François-Xavier.**

BUREAUX EN CONSTRUCTION,

COIN DES RUES ST. FRANCOIS-XAVIER ET HOPITAL.

DIRECTEURS GERANTS:

D. Lorn Macdougall, Ecr. | Thos. Davidson, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES:

Hon. Louis Renaud, M. L. C.
Hon. John Rose, M. P. P.
Hon. Thomas Ryan, M. L. C.
James Law, Ecr, Marchant.
C. J Brydges, Ecr., Directeur-Gérant du Chemin de Fer le Grand Tronc.

Secrétaire—H. J. JOHNSTON.

Officier Médical—WM. SUTHERLAND, M. D.

Inspecteur—WM. CRAIG.

AGENTS GENERAUX POUR LE CANADA

Macdougall & Davidson.

SOUS-AGENT,

P. R. Fauteux.

17 octobre. 33—ss k

NOURRITURE ESSENTIELLE

CONCENTRÉE POUR

LES ENFANTS et LES MALADES,

Préparée par CHS. MARTIN, Montréal,

Analysée par M. Girdwood, Docteur en Médecine M. R. C. S. E.,

Approuvée et recommandée par les membres suivants de la Faculté de Médecine de cette ville: MM. A. Hall, Fraser, MacCallum, Craik, Smallwood, Fenwick, Professeurs à l'Université McGill, et M. Peltier, Professeur à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, ainsi que les Docteurs F. W. Campbell, Girdwood, Hingston, Macdonell, Muller, Reddy et Schmidt, dont les CERTIFICATS se trouvent en possession du propriétaire.

Cette " Nourriture Essentielle concentrée pour les Enfants et les Malades " est la plus agréable pour le goût, la plus nourrissante, la plus fortifiante et la plus digestive de toutes les préparations semblables qui se vendent, ne causant ni acidité, ni flatuosité et elle se prépare pour l'usage en quelques minutes.

☞ POUR LES ENFANTS EN BAS AGE ELLE REMPLACE PARFAITEMENT LE LAIT DE LA MÈRE.

La marque de commerce est garantie et chaque boite porte, avec les directions, la signature du manufacturier.

CHARLES MARTIN,
SEUL PROPRIÉTAIRE,
493, Rue Lagauchetière, Montreal.

☞ Se vend chez tous les Chimistes, Pharmaciens et Epiciers principaux, dans des boites, à 20 cts., 30 cts. et 60 cts.

11 octobre. 28 um k

1000 POELES!

Nous venons de compléter nos modèles pour le célèbre Poèle à Charbon,

" NORTHERN LIGHT."

Outre le " Northern Light," nous avons un assortiment considérable de chaque sorte des bons POELES A BOIS ET A CHARBON, sortant de notre manufacture. Ceux qui achètent des Poêles doivent demander les

POELES DE W. RODDEN & Cie.,

vu qu'il est important d'acheter des Poêles faits ici

Nous avons les modèles de tous les Poêles que nous avons faits depuis vingt ans et nous sommes prêts à remplacer toute plaque qui se fendra ou aura quelqu'autre défectuosité, etc.

Les marchands de la campagne devraient venir examiner nos Poêles et nos Couchettes en Fer.

N. B.—On fait toute ouvrage concernant les travaux de poêle ou le plombage. Veuillez venir au plutôt.

Les meilleurs poêles sont ceux de 27, 30, 33 et 36 pouces. Ils sont faits sur un bon patron.

Allez chez

WM. RODDEN & CIE.

SALLE D'ÉCHANTILLON ET DE VENTE DE LA CITÉ—118 et 120 Grande Rue St. Jacques.

FONDERIE ET USINE — 165 et 179 Rue William.

6 oct.—25 mk

AVIS

EST par les présentes donné que JACQUES F. SINCENNES, Ecr., a été élu Membre de la Corporation de LA BANQUE DU PEUPLE.

B. H. LEMOINE, Caissier.

Montréal, 19 octobre 1866 cs—37

Oscar Provost,

AVOCAT,

36—RUE ST. VINCENT—36.

25 octobre. 40 dal k

Compagnie d'Assurance

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

LA ROYALE.

CAPITAL .... £2,000.000 Stg.
REVENU ANNUEL, plus de £700,000 Stg.

BATISSES et Propriétés de toute description assurées CONTRE LE FEU à des conditions favorables.

POLICES SUR LA VIE accordées à des conditions très avantageuses, et aucune prime supplémentaire ne sera chargée pour les militaires défendant les Provinces ou pour les personnes traversant l'Atlantique.

☞ Réclamations promptement reglées.

H. L. ROUTH, AGENT.

18 octobre—34 um

Pharmacie Jacques-Cartier

GLOBENSKY, FILS & Cie,

21- PLACE JACQUES-CARTIER—21

Les soussignés informent le public qu'ils ont ouvert une PHARMACIE où ils auront toujours un assortiment complet de Drogues, Parfumeries, Médecines Brevetées, Brosses à Cheveux et à Dents, Peignes, &c, &c. Ils espèrent, par la qualité et le prix de leurs marchandises, mériter l'encouragement public.

B GLOBENSKY, M. D.,
CHS. P. L. DE MARTIGNY,
B. J. A. GLOBENSKY.

Montréal, 1er juin 1866.

Les soussignés informent aussi le public qu'ils sont les seuls Pharmaciens qui vendent le fameux SIROP PECTORAL DU DR. GLOBENSKY pour toutes espèces de Toux, Rhumes, Asthme, Bronchites, Coqueluche Consomption et Vomissement de Sang des Poumons.

On peut voir par ce qui suit l'infaillibilité de ce Sirop :

(Extrait d'une lettre du Rév. J. A. Devine, M. A.)

Mon cher Docteur,

C'est un sensible plaisir pour moi de pouvoir reconnaitre l'habileté de votre traitement pour mon affection des Bronches. Euracinée qu'elle était chez moi depuis plusieurs mois avant de me placer sous vos soins, je suis certain que vous serez heureux d'apprendre que vous avez accompli chez moi une cure complète.

Je suis, mon cher Docteur,
Votre ami reconnaissant,
J. A. DEVINE, M. A.,
1241, Rue Dorchester, ouest.

Montréal, 17 sept. 1865.

(A Messieurs Globensky, Fils & Cie.)

Messieurs,

Je crois de mon devoir, dans l'intérêt public, de dire ici qu'il y a déjà plusieurs années je fus pris d'une maladie de poitrine accompagnée de crachement de sang et de matières, qui me fit souffrir pendant dix ans, sans que j'eusse jamais pu obtenir de soulagement efficace quoique je fusse traité par les premiers hommes de l'art.

En 1863, je me mis sous les soins du Dr. Globensky et je suis heureux de reconnaître que je commençai immédiatement à me sentir beaucoup mieux et après quelques mois je fus complètement guéri. Je jouis maintenant d'une santé parfaite et c'est avec reconnaissance que je puis dire que je dois au Dr Globensky le bienfait de la vie et le pouvoir de vaquer à mes affaires comme par le passé.

Je suis, Messieurs,
Votre obt. serviteur,
F. X. SAUCIER,
Marchand de fleur,
No. 179; Rue des Commissaires.

Montréal, 17 mai 1866.

(Au Dr. Globensky, Montréal.)

Mon cher Docteur,

J'ai beaucoup de plaisir à vous dire qu'ayant été attaqué d'une maladie de poitrine dont je souffris pendant neuf ans, et qui me faisait éprouver une grande difficulté à respirer et un enrouement qui m'empêchait de parler pendant des mois entiers, je suivis votre traitement pendant quelque temps et je fus radicalement guéri.

Je demeure, avec reconnaissance,
Votre obt. serviteur,
RÉMI PRÉVOST, J. P.,
Marchand de fleur,
Rue St. Laurent

Montréal, 25 mai 1865.

(A Messieurs Globensky, Fils & Cie.)

Messieurs,

Je certifie avoir été guéri dans l'espace de deux jours d'un rhume tenace que j'avais depuis deux mois et qui était encore dans toute sa vigueur, avec une petite bouteille du *Sirop Pectoral du Dr. Globensky*, qui ne m'a coûté que 60 centins.

T. LAMBERT, Tbaconiste,
114 et 116, Rue Notre-Dame

Montréal, 2 juin 1866.

Ce Sirop est à vendre chez

Globensky, Fils & Cie.,
21, PLACE JACQUES-CARTIER.

Prix :—Une grande bouteille............$1.00
Une demi-bouteille.............. 0.60

☞ Réduction considérable pour les Marchands

6 juin. a 242

ASSURANCE NORTH BRITISH & MERCANTILE

contre le Feu et sur la Vie.

ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - -	$12,000,000
Accum. des Fonds -	10,000,000
Revenu Annuel - -	2,500,000

Etablissement de la Branche Canadienne.

OFFICIERS.

DIRECTEURS-GERANTS:

D. Lorn MacDougall, Ecr., Ths. Davidson, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES:

Hon. L. Renaud, M C.L. Hon. John Rose, M.P P.
Hon. T. Ryan, M.C.L. J Law Ecr., Marchand
C J. Brydges, Ecr., Directeur-Gérant du Grand Tronc, dont tous sont Actionnaires.

SECRETAIRE-LOCAL — J. JOHNTSON

INSPECTEUR—WM. EWING.

Cette Compagnie offre toutes les garanties pour 'ASSURANCE CONTRE LE FEU ; elle a **20 Modes d'Assurance sur la Vie.**

Le Bureau des Directeurs à Montréal, a plein pouvoir de **régler les pertes.**

On pourra se procurer des Formes de propositions et toutes autres informations en s'adressant au Bureau-Général, Numéros 2 4, et ' LA BOURSE.

MacDougall & Davidson,
Agents-Généraux pour le Canada

P. R. Fauteux,
SOUS-AGENT.

Les Steamers de la Malle de la Compagnie de la Rivière Ottawa, 1866. — De MONTRÉAL à OTTAWA, tous les jours (excepté les Dimanches), arrêtant à Ste. Anne, Como, Hudson. Pointe-aux Anglais, Rigaud, Carillon, Pointe Fortune, Grenville, L'Orignal, Major's Brown's O'Brien's, Thurso, Buckingham.

Les magnifiques Steamers rapides PRINCE OF WALES, Capt. G. W. Shepherd, QUEEN VICTORIA, Capt. A Bowie.

Un convoi laisse le Dépôt de la rue Bonaventure, tous les matins, (excepté les dimanches) à SEPT heures, pour opérer une jonction à LACHINE, avec le Steamer *Prince of Wales* (déjeuner) pour Carillon, passant par le Lac St. Louis, les Rapides Ste. Anne et le Lac des Deux Montagnes.—De Carillon par le chemin de fer, on se rend à Grenville pour prendre le steamer *Queen Victoria* (diner) pour la Cité d'Ottawa.

Pour descendre, le steamer *Queen Victoria* laisse Ottawa à 6.30 a m et les passagers arriveront à Montréal à 4 30 p. m.

Le confort et l'économie de cette ligne ne sont surpassés par aucune autre, tandis que la route passe par les districts les plus pittoresques du Canada, et est la plus favorable aux touristes.

Les personnes qui désirent faire un voyage de plaisir peuvent se procurer des billets de Montréal à Carillon, bons pour un jour, au prix d'un passage.

Les passagers pour les célèbres sources de Caledonia seront débarqués à L'Orignal Express tous les jours du bureau à Ottawa et aux débarcadères intermédiaires. On peut se procurer des billets simples, de retour et d'excursion pour Ottawa et les ports intermédiaires au bureau de la Bâtisse Mercantile Library, rue Bonaventure, (presque vis-à-vis la salle Bonaventure) ou à bord des steamers.

On peut se procurer des billets simples et de retour pour Ottawa au dépôt de la rue Bonaventure.

R. W SHEPHERD.

11 mai 203 xk

A. McMAHON.

AVOCAT,

No. 10, Petite Rue St Jacques,

MONTRÉAL.

6 août 275—tmk

COMPAGNIE D'ASSURANCE

" UNION COMMERCIALE "

BUREAU PRINCIPAL :

19, Cornhill, Londres, Angleterre.

CAPITAL, $12,500,000 PLACEMENT, $2,000,000

DÉPARTEMENT CONTRE LE FEU. — Le trait distinctif de cette Compagnie est l'introduction d'un arrangement équitable des prix, proportionnés à chaque risque encouru.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE. — Pour les avantages immenses offerts par cette Compagnie, voyez le Prospectus et la Circulaire—80 par cent de profit divisés entre les possesseurs de Police.—Economie de la direction garantie par une clause dans l'acte d'association.

MORLAND, WATSON ET CIE.,
Agents généraux pour le Canada.
FRED. COLE, Secrétaire.

Bureau, 385 et 387, Rue St. Paul, Montréal.
Surveillant—H. MUNRO, Montréal
Inspecteur des Agences—T. C. LEVINGSTON, P. L. S.

G. O. DELORME et ANT. TELLIER, ont été nommés Agents assistants pour prendre des Assurances pour la Cité de Montréal et ses environs.

23 fév. a—139

MAGASIN DE CONFISERIES,

COIN DES RUES

St. Laurent et Craig, 517.

Le soussigné informe le public qu'il a ouvert un MAGASIN DE CONFISERIES au No. ci-dessus. Outre les Patisseries, Bonbons, Glaces, Sirops, Soda, &c., qu'il aura constamment, pourra toujours préparer, à demande, une foule de mets délicieux.

Ayant travaillé à Paris, aux ambassades d'Angleterre, de Prusse et d'Autriche, et de plus ayant été employé comme cuisinier au ministère de la maison de l'Empereur, il est parfaitement qualifié pour se charger des Diners et Soirées à la ville. Il espère que ces titres lui vaudront la confiance du public qu'il s'efforcera de toujours mériter.

FREDERIC GROSSTEPHAN,
Ex-Cuisinier du St. James Club

26 juillet—266

MEUBLES.

Le soussigné attire respectueusement l'attention des personnes qui ont besoin de meubles sur son

ASSORTIMENT ETENDU,

auquel il fait des additions tous les jours, sortant de sa

PROPRE MANUFACTURE,

et des meilleures manufactures du Haut-Canada, qu'il offre en vente à des prix qui ne peuvent manquer de satisfaire les acheteurs ; tous les articles sont garantis tels que représentés. Le fonds comprend une grande variété de Meubles de Ménage, ameublements de salon complets de $70 et au-dessus, ameublements de chambre à coucher en grande variété, en acajou solide, noyer, frêne, &c, et le plus grand assortiment d'ameublements peints qui soient dans le pays. Matelas de crin et à ressorts, oreillers, miroirs, chaises d'enfants et berceaux, &c, &c.

On porte une attention toute particulière aux ordres qui sont donnés pour des meubles et les personnes qui voudront bien encourager cet établissement peuvent être certaines que leurs ordres seront promptement exécutés, sous ma surveillance.

Les Meubles sont envoyés à domicile gratuitement.

Venez et examinez mon fonds de meubles avant d'acheter ailleurs.

S. R. PARSONS,
Entrepots de Meubles 602 & 605 Rue Craig.
Vis-à-vis la Rue St. François-Xavier.

3 octobre.—umk 21

NOUVELLE FONDERIE

M. MARCHAND, de St. Paul l'Ermite, a l'honneur d'informer le public, et surtout les comtés de l'Assomption et de Montcalm, qu'il vient d'ajouter à son établissement de charrues une FONDERIE spéciale pour cette branche.

Il est donc en position de satisfaire le public d'une manière plus prompte que par le passé, et il compte sur un encouragement libéral pour cette amélioration, dans une branche où il a toujours servi le public avec exactitude, pendant 28 ans.

Il pourra réparer toutes les ferrures de charrues et fournir des patrons de soc, etc.

24 octobre. 39

Salon Royal de Billard et de Boules

299 ET 301, RUE NOTRE-DAME

MONTRÉAL.

Cinq des Tables Phelan de première classe.

— AUSSI —

QUATRE ALLÉES DE PREMIÈRE CLASSE POUR BOULES.

Henry McVittie,

PROPRIÉTAIRE.

14 août. 232 tm k

Corporation du Comté de Chambly.

AUX ENTREPRENEURS.

On recevra au Bureau du Soussigné, jusqu'à VENDREDI, le DEUXIÈME jour de Novembre prochain, à Midi, des Soumissions cachetées pour la Construction d'une BATISSE pour le Bureau d'Enrégistrement du Comté de Chambly et pour un Cour de Justice du Comté, dans le dit Comté, à faire d'après le Plan et Devis de la dite bâtisse, que l'on peut voir en s'adressant au Soussigné, à son bureau, au Village de Longueuil.

Par ordre,

N. MIGNAULT,
Sec. Tres. C. M. C. C.

Bureau du Conseil Municipal du Comté de Chambly, Longueuil, 24 Octobre 1966. st—41

Formation de Société.

Les soussignés se sont associés et continuent les affaires faites par TURCOT & GIRALDI, sous les nom et raison de " Nelson, Laviolette & Giraldi "

WOLFRED D. E. NELSON,
J. G. LAVIOLETTE,
S. GIRALDI.

No 252, Rue Notre-Dame.

Montréal, 8 sept. 1861—2

Compagnie du Richelieu. — LIGNE de la MALLE ROYALE entre MONTREAL et QUEBEC, et Ligne Régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres ports intermédiaires.

A partir de Lundi, 1er octobre et jusqu'à avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit, savoir :

Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS soirs à 6 heures précises, arrêtant, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce Vapeur, vu qu'un Tender devra les transporter aux Steamers Océaniques, et cela sans charge extra.

Le Vapeur MONTRÉAL, Capt. R. Nelson, partira tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS soir à 8 heures precises, pour Québec, arrêtant, en allant et revenant, aux ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan.

Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval partira du quai Jacques Cartier pour Trois-Rivières, tous les MARDIS et VENDREDIS, à deux (2) heures P. M arrêtant en allant et revenant à Sorel, Maskinongé, Rivière du Loup, Yamachiche, Port St. François ; et partira de Trois-Rivières pour Montréal tous les DIMANCHES et MERCREDIS, à une heure, P. M., arrêtant à Lanoraie. A son voyage de VENDREDI de Montréal il se rendra jusqu'à Champlain.

Le Vapeur MOUCHE A FEU, Capt. Evariste Laforce, voyagera sur les rivières St. François et Yamaska, en connexion avec le Vapeur COLUMBIA, à Sorel.

Le Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Davelny, partira du quai Jacques-Cartier pour Sorel, tous les MARDIS et VENDREDIS à deux heures, P. M., arrêtant en allant et revenant à Repentigny, Lavaltrie, St. Sulpice, Lanoraie et Berthier ; et partira de Sorel tous les DIMANCHES et MERCREDIS, à quatre heures, P. M.

Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux, partira du quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les MARDIS et VENDREDIS, à deux heures, P. M., arrêtant en allant et revenant, à Verchères, Contrecœur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine St. Charles, St. Marc, Belœil, St. Hilaire, et St. Mathias, et partira de Chambly, tous les SAMEDIS, à midi, et les MERCREDIS à onze heures, pour Montréal

Le Vapeur TERREBONNE Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les LUNDIS, MARDIS, VENDREDIS et SAMEDIS à 3 heures P. M , arrêtant en allant et revenant à Boucherville, Varennes, Bout-l'Isle et partira de Terrebonne tous les LUNDIS à 7 heures A. M, MARDIS à 5 heures A M., JEUDIS à 8 heures A. M., et SAMEDIS à 6 heures A. M.

Le Vapeur L'ETOILE, Capt. P. E. Malhiot, partira du Quai Jacques-Cartier pour L'Assomption tous les LUNDIS, MARDIS, VENDREDIS et SAMEDIS, à 2 hs. p. m., arrêtant, en allant et revenant, à St. Paul L'Ermite, et partira de L'Assomption tous les LUNDIS à 7 heures A. M., MARDIS à 5 heures A. M , JEUDIS à 8 heures A. M., et SAMEDIS à 6 heures A. M

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un Connaissement spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de La Compagnie du Richelieu, No. 203 Rue des Commissaires.

J. B. LAMERE,
Agent-général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, Montréal, 24 sept. 1866. 258

Dernier Avis.

Société de Construction Mutuelle de Montréal.

VOUS POUVEZ OBTENIR une Maison de $3,000 en payant 75 centins par semaine ou $3 par mois à la Société susdite, à la Salle de Tempérance, Division Howard, 6 rue Bleury, les Vendredis Soirs seulement.

Des parts au montant de $279,000 sont déjà accordées.

On peut se procurer les prospectus et les règles, en anglais et en français, à la résidence du Secrétaire, 47 rue Notre-Dame, ou aux salles les vendredis soirs.

ALBERT ALLINGHAM,
Secrétaire.

19 octobre 1866.—um 35

Union St. Roch de Montréal.

AVIS est par les présentes donné à tout débiteur de la société de " l'Union St. Roch de Montréal " de ne pas payer entre les mains de S P. MOUSSETTE, ci-devant Collecteur (en dehors) de la dite société, attendu que par motion le dit emploi lui a été enlevé. En conséquence, tout membre qui paiera (en dehors) entre ses mains sera tenu de payer de nouveau.

LUDGER GARIEPY,
Secrétaire U. St. Roch.

Montréal, 19 octobre 1866—36

RESTAURANT DELMONICO,

Rue Notre-Dame, 300 et 302,

(Presque en face du Terrapin.)

M. E. LAPORTE,

CUISINIER FRANCAIS.

Vient d'ouvrir un ETABLISSEMENT de PREMIÈRE CLASSE et sur le pied des Grands Cafés Parisiens.

M. LAPORTE ayant l'avantage d'offrir toutes les délicatesses de la cuisine française et étant avantageusement connu à Montréal comme cuisinier de première classe, espère que les citoyens voudront bien patronner son établissement, le seul de ce genre en Canada.

Lunch, de midi à 3 heures, au comptoir, bière, viande, etc., pour 12½ centins.

Déjeuner, Lunch et Diner à 6 heures, pour $3.50 par semaine.

16 octobre. 32

Chemin de Fer le Grand Tronc

DU CANADA.

Bons du Service Postal et Militaire.

AVIS est par le présent donné qu'un Dividende de £1 5s. 0d. sterling, ou $6.08 courant par £100, sera payé sur les Bons du Service Postal et Militaire possédés en Canada, le et après Vendredi, le 26 Octobre prochain, en déposant les Bons aux Bureaux de la Compagnie.

ROBERT WRIGHT,
Député Secrétaire et Trésorier.

Pointe St. Charles,
Montréal, 18 octobre 1866—37

ARGENT A EMPRUNTER.

LE Soussigné désirant faire un emprunt de **$4,000**, afin de liquider les affaires de la succession de feu P. Malot, écr., de Belœil, offre des premières hypothèques sur des propriétés de valeur, des créances hypothécaires à courte échéance, et 8 par cent d'intérêt payable tous les six mois. On acceptera n'importe quels montants qui ne seront pas au-dessous de $500.

J. B. BROUSSEAU,
Avocat.
No, 53, Petite rue St. Jacques.

29 sept. 18

Livres Nouveaux.

RIANCEY—Histoire du monde ou histoire universelle depuis Adam jusqu'au pontificat de Pie IX, 6e vol..........1.25
GABOURD— Histoire contemporaine, 6e vol 1.60
LESCARBOT — Histoire de la Nouvelle France, contenant les navigations, découvertes et habitations faites par les Français ès-Indes Occidentales et Nouvelle-France, enrichie de cartes, 3 vols in-8, chaque volume..........3.25
BEAUCHESNE (A. de)—Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort. Captivité de la famille royale au temple. 4e édition, enrichie de plans et d'autographes, ornée de portraits en taille douce et précédée d'une lettre de Mgr. Dupanloup, évêque d'Orléans, 2 vols grand in-8 broché..........4.50
Relié 5.75
———Le livre des jeunes mères, 1 vol. in 12..........1.00
DE BÉRARD—La mer. Naufrages modernes phénomènes célestes, tempêtes, incendies, combats, massacres à bord, traits d'héroïsme, navires enfermés dans les glaces, etc., etc., 1 vol. in-8, tranche dorée..........1.50
DROHOJOWSKA (Mme la Ctesse) Histoire de la Sainte Vierge, dédiée à la jeunesse chrétienne, illustrée de 31 magnifiques gravures sur acier, 1 vol. in-12 broché...1.40
Relié, tranche dorée..........2.90
GRATY (le P.)— Petit manuel de critique, 1 vol in-12 ....0.45
GENTHON (l'abbé)—Tout chrétien apôtre ou l'apostolat du chrétien rendu obligatoire et facile, 1 vol in-12..........0.40
HUGUET (le R. P.)— L'esprit de Pie IX, ou les plus beaux traits de la vie de ce grand pape, in vol. in-18..........0.45
LE NOUVAU CRUCIFIEMENT de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par MM. Renan, Michelet, Tanie, Quinet, Jules Simon, etc, etc , 1 vol. in-12..........0.75
JÉSUS-CHRIST les Apôtres et les Saints, Réponse à M. Renan, brochure in-8.....0.25
CHANTREL—Un bon Apôtre, 1 vol. in-32.0.17
CAUVIN — Le Jésuitisme devant le bon sens, 1 vol. in-18..........0.25
SEPTCHÊNES — Jacquemin le franc-maçon. Légendes des sociétés secrètes, par Jean de Septchênes, ancien Timbalier de Sa Majesté le Roi de Prusse, 1 vol. in-12.0.50

En vente à la Librairie de

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
237 & 239 Rue St. Paul

12 octobre 29

MAGASIN DE CHAUSSURES,

EN GROS ET EN DETAIL,

133, COIN DES RUES GOSFORD & NOTRE-DAME,

Enseigne de la Botte Rouge.

Le soussigné annonce à ses pratiques qu'il vient de transporter à l'établissement ci-dessus son assortiment de ROBES DE BUFFLE, achetées de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qu'il offre en vente à aussi bon marché que toute autre maison de cette ville.

Il tient toujours son assortiment ordinaire de BOTTES, BOTTINES, &c, &c.

9 Oct—26 dm k JOS. VALADE.

SEULE LIGNE DIRECTE

Pour la France.

NOUVELLE LIGNE DE STEAMERS DE PREMIÈRE CLASSE DE LA

Compagnie Générale Transatlantique

ENTRE

NEW-YORK et le HAVRE

TOUCHANT A BREST.

Les magnifiques Steamers de cette ligne favorite pour le continent, partiront du pier No. 50, North River, comme suit :

Europa, ... Capt. Lemarié, Samedi, 20 oct.
St. Laurent... capt. Bocandé, Samedi, 3 nov.
Fereire....... capt. Duchesne, Samedi, 17 nov.

Les vapeurs de cette ligne ne prennent pas de passagers d'entrepont.

PRIX DU PASSAGE EN OR

Première cabine. $135 | Seconde cabine.. $80

Y compris le vin de table pour l'une et l'autre cabine.

La seconde Cabine de ces Steamers est égale à n'importe quelle première Cabine des vaisseaux qui laissent ce port.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest seront pourvus de coupons des chemins de fer moyennant $5 pour les premières et $3 pour les secondes.

Les bagages seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détails s'adresser à

GEO. MACKENZIE, Agent,
58, Broadway, New-York
T. W. GRIFFITH & Cie, Agents
Coin des rues St. François-Xavier et St. Sacrement, Montréal.

300

COMPAGNIE DE NAVIGATION INTERIEURE DES VAPEURS CANADIENS,

LIGNE

DE LA MALLE ROYALE

ALLANT A

BEAUHARNOIS, CORNWALL, PRESCOTT-BROCKVILLE, GANANOQUE, KINGSTON, COBOURG, PORT HOPE, DARLINGTON, TORONTO, ET HAMILTON.

EN DROITE LIGNE SANS TRANSBORDEMENT.

Le magnifique vapeur BANSHEE, Capt. Farrell, laissera le Bassin du Canal à 9 h. A. M. et La chine à l'arrivée du convoi laissant la station Bonaventure à midi ce jour (Mercredi), pour HAMILTON et les ports intermédiaires, en connexion à Prescott et Brockville avec les chemins de fer pour Ottawa, Kemptville, Perth, Arnprior, etc, et à Toronto et Hamilton avec les différentes routes de chemin de fer et de steamers pour les chûtes Niagara, Buffalo, Collingwood, London, Stratford, Sarnia, Chatham, Détroit, Chicago, Milwaukee, Galena, Baie Verte, St. Paul, etc.

Les arrangements de cette ligne sont les plus complets et les avantages offerts aux voyageurs supérieurs.

☞ Le fret peut être pris aux plus bas prix et on donnera des billets jusqu'au chemin de fer du Great Western.

Pour des billets ou autre information, s'adresser à D. McLEAN, aux Hôtels, à PETER FARRELL, au Bureau du Fret, Bassin du Canal, ou au Bureau, Grande Rue St. Jacques

ALEX. MILLOY, Agent.

Montréal, 31 octobre 1866—258

AUX INGENIEURS, FONDEURS,

&c., &c., &c.

USINE DE SOREL

POUR LA

FABRICATION DES MACHINES

SOREL.

L'Usine pour la fabrication des machines, la Fonderie et la Boutique de forge et de modèles sont à vendre à des CONDITIONS LIBÉRALES par VENTE PRIVÉE, avec le loyer des bâtisses et du quai pour un terme de TROIS ANS du premier de MAI dernier, avec le privilège de louer de nouveau pour un temps plus long.

C'est une bonne occasion pour les personnes qui désirent s'établir dans une bonne localité où il n'y a pas de compétition, et où il se fait beaucoup d'ouvrage. Il y a plus de steamers qui passent l'hiver à Sorel que dans tout autre hâvre du Canada. Ce fait recommande de lui-même L'USINE DE SOREL POUR LA FABRICATION DES MACHINES aux personnes qui désirent commencer des affaires, vu que l'usine peut être mise en opération à très peu de frais, toutes les boutiques ayant fonctionné jusqu'à l'automne dernière. Il y a un engin à vapeur et une bouilloire en bon ordre pour faire agir les mouvements de l'Usine aux Machines et de la fonderie. Les Ingénieurs qui viendraient ici pourraient contracter pour des ouvrages dans tout le Canada ; ils auraient l'avantage de la co-opération de MM. McCarthy, constructeurs de navires, et naturellement aucune personne éloignée ne pourrait faire une compétition heureuse pour la fabrication des engins et des bouilloires des vaisseaux avec des personnes sur les lieux.

Nous pouvons ici faire remarquer que la propriété de la Fonderie a un quai sur la rivière Richelieu de deux cent cinquante pieds, et ce quai est loué pour le moment pour plus que le loyer annuel du quai et des bâtisses de la Fonderie ensemble, de sorte que les personnes qui achèteraient l'Usine complète, pourraient vivre sans payer de loyer pendant les trois années prochaines. Ici on peut faire les affaires avec une grande économie.

**TRAVAIL A BON MARCHÉ,
BOIS DE CHAUFFAGE A BON MARCHÉ
SABLE A BON MARCHÉ pour la Fonderie,
LOYER A BON MARCHÉ,
MOYENS FACILES D'EXPÉDIER et de RECEVOIR le Fret par le fleuve,
TAXES LÉGÈRES, purement nominales.**

Ce sont des avantages que ne possède à un aussi haut dégré aucune autre cité ou ville du Canada, et ils sont bien dignes de la sérieuse considération des personnes qui sont engagées dans la fabrication des engins et dans l'envoi des marchandises ; car ce quai est le seul qui ne soit pas entre les mains de deux corporations, et c'est certainement le seul quai accessible aux vaisseaux se rendant de Québec à Montréal. C'est à ce quai que les steamers de l'ancienne compagnie ont arrêté pendant plus d'un quart de siècle.

Pour plus de détails, s'adresser à

W. P. BARTLEY & CIE
USINE DU ST. LAURENT POUR LA FABRICATION DES MACHINES,
Montréal.

4 août 1866.—274.

Dr. C. F. F. TRESTLER

DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS,

No. 122, — RUE CRAIG — No. 122

(Vis-à-vis la Rue Côté.)

1e joût. 1—38

LA MINERVE.

MERCREDI MATIN, 31 OCTOBRE, 1866.

☞ Demain étant jour de fête d'obligation, la *Minerve* ne paraîtra que vendredi matin.

On peut voir par le compte-rendu que nous publions plus loin de quel éclat, de quelle splendeur a été environné le banquet d'hier soir. On remarquait parmi ceux qui sont accourus en cette circonstance solennelle pour rendre hommage à la carrière politique, aux talents et aux services de l'honorable chef du parti conservateur bas-canadien, M. George-Etienne Cartier, on remarquait, disons-nous, le commandant des troupes de l'Amérique Britannique, Sir John Michel, le gén. Lindsay ; tous les premiers officiers de l'armée, de la marine et des volontaires, ainsi que l'élite de la société montréalaise.

On ne saurait le nier, il y a dans cette éclatante manifestation politique plus que la glorification exclusive d'un homme : on sent que la grande question du jour, que la confédération domine tous les sentiments personnels. Depuis nombre d'années Montréal n'a peut-être jamais déployé pareil enthousiasme.

M. Cartier a droit d'être fier du triomphe d'hier soir, lui et la noble cause qu'il représente, de même que les citoyens de Montréal ont droit d'être fiers de la manière dont ils ont rempli leur devoir envers l'homme qui, depuis dix ans, occupe la position la plus saillante parmi ceux qui président aux destinées du Canada.

Depuis dix ans M. Cartier occupe une des plus belles positions que puissent envier nos hommes d'Etat, et depuis trente ans il a été mêlé a tous les évènements de notre histoire ; il a connu toutes les vicissitudes de la race française du Bas-Canada et il n'a pas peu contribué à lui obtenir une justice tardive, à la faire rentrer dans le droit commun des peuples libres. Jusqu'à l'avènement du régime de liberté pleine et entière dont nous jouissons aujourd'hui il a revendiqué pour notre race la légitime part d'influence à laquelle lui donnent droit son intelligence aussi bien que le chiffre de sa population.

Lorsque M. Cartier, frais émoulu du collége des Sulpiciens, commença, en cette bonne ville de Montréal, le cours de ses études légales, la lutte contre les restes de la tyrannie, contre l'ancien gouvernement oligarchique, était dans toute son ardeur, dans toute son âpreté. M. Cartier se rangea du côté des patriotes avec toute l'impétuosité de sa bouillante jeunesse. Dès lors il montrait au service de son parti cette énergie indomptable qu'il a montrée depuis sur un théâtre plus élevé et plus digne de lui.

Son ardeur était si vive que, sans être né poëte, il exhalait ses sentiments dans la langue des Dieux, voulant populariser, sous toutes ses formes la cause qu'il avait épousée. C'est à cette phase éloignée de sa jeunesse que nous sommes redevables de ces deux chants patriotiques que tous les bons canadiens redisent encore avec tant de bonheur.

Quoique jeune encore, M. Cartier prit à l'insurrection de 1837-38 une part active qui devint compromettante après l'inévitable défaite des insurgés.

Ayant fait vaillamment combattre pour le succès de sa cause, et fait tout ce que les circonstances lui permettaient de faire, il fut contraint de chercher dans les bois un refuge contre les proscriptions du pouvoir qui avait mis sa tête à prix.

Il erra si longtemps dans la forêt que la nouvelle de sa mort se répandit en Canada. Cette nouvelle causa les plus vifs regrets, et il est surtout remarquable de lire ce qu'écrivait alors dans le *Canadien* M. Etienne Parent, dont presque tous les évènements actuels établissent l'étonnante perspicacité. Après s'être épitoyé sur la mort supposée de M. Cartier, M. Parent ajoutait : "C'était un jeune homme doué au plus haut point des qualités du cœur et de l'esprit et devant lequel s'ouvrait une des plus brillantes carrières."

Ne dirait-on pas que l'auteur de ces lignes entrevoyait dans ce jeune homme mort prématurément, sur le chemin de l'exile, la perte d'un futur premier-ministre du Canada ?

Ce n'est qu'un mois et demi plus tard que le *Vergennes Vermonteer* vint apprendre à ses amis désolés que M. Cartier, qu'on avait dit mort de froid dans les bois du Canada, vivait paisiblement dans un village de l'état de Vermont.

M. Cartier revint en Canada après l'Union, lorsque la fermentation révolutionnaire fut complètement apaisée M. Cartier revenait au pays avec quelques illusions de moins, que l'expérience de la vie avaient dissipées, mais sans lui avoir rien fait perdre de sa courageuse foi politique. Sa fortune se trouvait passablement ébrèchée par les désastres de l'insurrection et par la vie errante qu'il lui avait fallu mener sur la terre étrangère. Il s'adonna à la pratique du droit avec l'ardeur qu'il apportait en toutes choses, sans néanmoins négliger la discussion politique. Il se distingua parmi ceux qui aidèrent le plus M. Lafontaine à gagner les élections orageuses de 1844 et 1848.

Toutefois, ce n'est qu'en 1849 qu'il consentit à entrer en parlement. Son comté natal, le comté de Verchères lui imposa cet honneur.

Dès son entrée en chambre, M. Cartier s'appliqua à l'étude des questions pratiques, des ressources industrielles et manufacturières du Canada, des grandes entreprises de travaux publics tels que chemins de fer, canaux, amélioration des hâvres, etc. La chose est d'autant plus digne de remarque qu'à cette époque, comme aujourd'hui du reste, les Canadiens-Français négligeaient d'une manière déplorable l'étude de ces importantes questions.

Plus qu'aucun autre homme en Bas-Canada M. Cartier a contribué aux progrès matériels de notre pays et Montréal n'a pas encore oublié, bien qu'il y ait de cela plusieurs années, la part éminente qu'il prit à cette grande assemblée du Champ-de-Mars.

En 1852, lorsque M. John Young, sur une divergence d'opinion avec ses collègues, se retira du poste de ministre des Travaux Publics, la place ainsi laissée vacante fut offerte à M. Cartier qui la refusa.

Grand admirateur de M. LaFontaine et fidèle partisan de de ses opinions politiques, M. Cartier ne cessa jamais de donner l'appui de son vote au ministète Hincks, mais, à l'origine du cleargritisme et du rougisme qui naquirent à peu près en même temps, il fut le premier à en saisir les tendances pernicieuses et à réagir contre leurs doctrines anti sociales.

Pour mieux contrecarrer les complots de ces deux coteries radicales, M. Cartier comprit la nécessité d'une alliance entre le parti libéral modéré du Bas-Canada et le parti conservateur du Haut. Aussi la coalition de 1854 rencontra toutes ses sympathies, et c'est peu de temps après, en janvier 1855, qu'il consentit à accepter un siége dans le cabinet où il entra le même jour que M. Joseph Cauchon, en même temps que MM. A. N. Morin et P. J. O. Chauveau s'en retiraient.

Dès l'année suivante, M. Drummond, s'étant séparé de ses amis et de ses collègues sur une question de vanité personnelle, M. Cartier arriva au poste de Procureur-Général du Bas-Canada dont il a rempli les fonctions sans interruption depuis cette époque.

Continuant toujours à monter, M. Cartier devint, en 1857, chef de la partie bas-canadienne du cabinet et en 1858 premier ministre des deux Canadas.

La carrière de l'Honorable M. Cartier, durant les dix dernières années, est mieux connue de ses contemporains, et les éloges qu'en a faits M. la Maire Starnes nous dispensent d'insister d'avantage.

Quoiqu'en dise la cohorte tumultueuse de ses détracteurs au petit pied, M. Cartier apparaîtra dans l'histoire comme un des hommes les plus utiles au pays et éminemment digne de la reconnaissance de ses concitoyens.

En outre de ce qu'il a fait pour l'avancement et la prospérité matérielle de notre patrie, M. Cartier peut revendiquer l'honneur d'avoir refondu la législation du Bas-Canada et de nous avoir doté d'un code de lois qui, sous ce rapport, nous élève au niveau de la nation la plus civilisée de l'Europe.

M. Cartier a encore d'autres mérites non moins dignes de notre administration. Il a été de tout temps l'inébranlable champion de nos droits, de notre liberté politique, civile et religieuse. Il s'est placé en face du torrent du radicalisme, il l'a contenu, malgré les nombreuses et notables défections qu'il voyait s'accomplir à ses côtés, et après de longues années d'anxiété il a finalement réussi à détourner ce torrent de sa voie désastreuse. La digue est rompue, mais nos institutions les plus chères, jadis menacées, sont maintenant en sûreté derrière les attributions du gouvernement local que nous aurons sous la confédération.

M. Cartier est le point de mire des adversaires du parti conservateur ; contre lui ils dirigent toutes les batteries. Ils comprennent comme nous qu'il est l'obstacle le plus formidable à la réalisation de leurs projets démogogiques, et c'est pour cela qu'ils cherchent à le détruire dans l'opinion publique Mais qu'ils se rappellent que le serpent n'est pas capable de tout mordre, et qu'il y a des réputations si bien trempées qu'elles peuvent défier les morsures du démocrate le plus enragé.

D'ailleurs, des manifestations comme celles d'hier soir seraient de nature à convaincre M. Cartier, s'il ne l'était pas, que, en dépit des inimitiés de la veille et des défections du lendemain, il trouvera toujours des amis fidèles et des partisans dévoués pour soutenir la noble cause dont il porte si vaillamment le drapeau.

En présence des violentes protestations de nos voisins contre la condamnation à mort des prisonniers fénians, le public se demande si notre gouvernement va fléchir et prêter l'oreille aux conseils de la clémence. Nous croyons savoir que le gouvernement Canadien n'a rien à faire avec cela et que l'Angleterre a manifesté son intention d'avoir haute main sur cette question. Dans ce cas, il ne s'attache aucune responsabilité, à ce sujet, sur les autorités du Canada.

Concert pour les Incendiés.

Nous apprenons que le concert du Palais de Cristal qui a eu un succès si immense jeudi dernier, doit être repété lundi prochain, 5 novembre, au profit des incendiés dans la salle académique du Collége Ste. Marie. Il est inutile de dire qu'on ne pouvait trouver un local plus convenable et qu'il est de beaucoup supérieur au Palais de Cristal, pour le comfort des assistants et pour l'effet de la musique. Nous pourrons donc mieux y apprécier les ineffables beautés du *Désert*, et nous n'avons pas de doute que la foule de jeudi dernier s'empressera de revenir lundi prochain.

Le Diner donné à l'Honorable M. Cartier.

Le diner donné, par la ville de Montréal et ses constituants, à l'Hon. M. G. E. Cartier, Proc.-Gén du Bas-Canada et représentant en Parlement de la section Est de cette ville, a eu lieu, hier soir, au St. Lawrence Hall, accompagné d'un succès grandiose et d'un éclat extraordinaire.

La vaste salle du diner était brillamment illuminée et le reflet de ses riches décorations donnait à cette imposante démonstration un caractère tout particulier de fête.

La salle, ne pouvant contenir que 250 personnes, les billets furent, sur les derniers jours, naturellement limités, et le spectacle de ces deux cent cinquante convives, au regard sympathique et à la figure enthousiaste, l'élite du pays, de la cité de Montréal et des électeurs du Quartier Est, était de nature à combler les vœux les plus chers du héros du jour et à le remplir d'un noble et légitime orgueil. On remarquait parmi les convives, qui s'étaient fait un devoir de rendre hommage aux brillantes qualités et au mérite de l'Hon. M. Cartier, Son Excellence le Commandant des Forces, Sir John Michel, l'Adjudant-Gén. McDougall, le Maj.-Gén. Lindsay, l'Hon. M. McGee, le Col. Ford, le Col. Bell, le Lt. Col. Pipon, le Major Clarke, le Capt. Clarke, 13ème Hussards, l'Hon. John Rose, l'Hon. M. Armand, l'Hon. Chs. Wilson, l'Hon. M. Prud'homme, l'Hon. M. L. Renaud, l'Hon. M. Ferrier, l'Hon. M. Dumouchel, etc.

Les autres convives étaient :

A

Archambault Ls	Allan Andrew
Armand Hon F	Auger J C
Anderson John	

B

Brehaut W X	Bissonnette A
Bartley W P	Buckland John
Brown Alfred	Beaudry Joseph
Beaudry Louis	Benoit Zéphirin
Belle Joseph	Belle C E
Baird A	Benning James
Bowie jr George	Beaudry J U
Betournay L	Bourgouin N H
Boyer Dr	Brossard Moïse
Bellerose J H	Beliveau L J
Barsalo O	Beaudry J L
Beliveau H	Barland J B
Baker J C	Beaudet G J
Beaubien Dr P	Brydges C J
Beattie D P	Bethune Strachan
Beaudry J B	Brennan Patrick
Bessette Michel A	Buchanan P T
Bouthillier T	Benoit E
Bellemare R	Benson H
Brigham Dr	Belle Achile
Béliveau L G	

C

Curran J J	Cuvillier Maurice
Chapman Henry	Carle Louis
Chamberlain Brown	Cotté Honoré
Chapeleau J A	Cartier F X A

D

Denholme George	Duvernay L N
Derome Léon	Daly J H
Dufresne Ovide	Doucet T
David F D	Delisle A M
Delisle Nolan	Donegana John
Duvernay L D	DeNiverville B
Dominique M	Dumoulin J
Dumouchel Alf	Dufresne M
Devany L	Durocher Dr
Delorme Pierre	Dumas Norbert
Dawes J P	Dumouchel l'Hon L
Dubord A	Doran James
Doran J J	David Ferdinand
Donelly James	Duguay J
Duhamel J N	

E

Ermatinger col	Eaton Richard

F

Fournier Jules	Farrell P
Fullum George	Fauteux P R
Fraser John	Fauteux L G
Ferrier Hon. Jas	

G

Gault M H	Garth C
Glasford J U	Gauthier E
Gorrie D	Gagnon Alphonse
Giroux J R	Gault A F
Giard Dr Ls	Giraldi Seraphino
Guard M A	Gauthier Ls

H

Heward Augustus	Hopkins E M
Hauley T	Hudon V
Harwood de Lotb.	Howard Dr
Hughes Nicolas	Honey John
Hubert R A R	Hempston James
Hurteau Isidore	Howley James

J

Judah Henry	Jones Joseph

L

Leblanc C A	Loiselle Amable
Lemoine B H	Lewis Daniel
Law Andrew	Linton Robert
Lapierre André	Laberge Augustin
Lowe John	Lanctôt Magloire
Leclaire F A	Lesage Siméon
Larin François	Lespérance Pierre
Laurent Michel	

M

Marchand Ls	McCarthy Thos
McFarlane W	McGuaiy J T
McDougall D L	McCrae George
Murphy P L	McKay Robert
Macready Thos	McCoy Hugh
Marsan A T	McKay Edward
Marchand L W	Moreau L A
Mercier J O	Masson Damase
McKenna Thos	Macdonald Dr R L
McShane Jos	Marchand C A
MacDonald Duncan	Mulholland H
Moreau E	Mignaud N
Macdonald Jos	McGibbon A
Mackenzie J G	Mildway capt
Martin P P	Moses Michel
Mousseau J A	McEvanue B

N

Notman Wm	

O

Ogilvie A W	O'Meara John
O'Brien W	Ogilvey Thos
Ouimet Gédéon	Ouimet A
Ouimet capt	

P

Pominville F P	Plunkett E W
Piché E U	Prud'homme Hble
Poupart Jos	Palmer O
Pominville Ls	Pelletier David

R

Renaud L jr	Royal Jos
Rottot Dr	Rolland G L
Robillard J C	Ryan M P
Rodier C S	Rhynas John
Ramsay T K	Rankin John
Renaud Hon L	Reynolds Thos
Reekie R J	Rodier C S
Rolland J B	Robertson Andrew
Rivard S	Robillard Jos, père
Renaud Z	Robillard U J

S

Starnes H (maire)	Sicotte L W
Starnes C W	Shackell Henry
Sincennes C F	Stevenson J B
Smith James	Smith S G
Swales H G	Stephen Wm
Swanton John	Stephen John
Stephens George	Spicer W G
Schiller C E	Scott Gilbert
St Onge S	Stephens R H
St Charles F X	Stratton F C

T

Taylor E J	Taylor John
Truteau A C	Tranchemontagne J G
Trudel F X A	

V

Villeneuve N	Vinet C F
Villeneuve Octave	

W

Workman Wm	Wright Robert
Wilson hon Chs	Walsh Th J
Wilson Wm	Woods Edward
Watts W	Whitney H H
Waddell Samuel	Wirmwyth Wm

A 7½ heures, Son Honneur le Maire, H Starnes, écr., qui présidait au diner, déploya sa serviette, ayant pour vice-présidents, MM. l'Hon. Ls. Renaud, J. L. Beaudry, W. Workman, C. S. Rodier, J. G. McKenzie, L Devany.

Les commissaires-ordonnateurs étaient MM. Ls. Beaudry, Jos. Beaudry, Z. Benoit, J. Fournier, C. Starnes, O Barsalou, J. C. Robillard, A. Truteau, Magloire Lanctôt, Walter McFarlane, Geo. Stephens, W. O. Brien, J. H. Daly, Gilbert Scott, H. Mulholland, David Lewis, et M. Rhynas.

L'ordre qui présidait dans tous les moindres détails du diner prouvait que messieurs les membres du comité et les commissaires-ordonateurs avaient contribué de tout leur cœur et de tous leurs efforts à cette organisation, tandis que les mets les plus exquis, les plus riches et les plus variés, servis avec une inépuisable abondance, témoignaient éloquemment en faveur de l'excellente et splendide cuisine de M. Hogan.

CARTE DU DINER.

Soupe à la tortue.

Poisson—Saumon bouilli avec du homard.

Entrées—Petits pâtés aux huitres ; côtelettes d'agneau panées aux petits pois ; suprême de volailles aux truffles ; turban de filet de perdreaux piqué aux champignons.

Bouilli—Dinde et sauce de celeri ; gigot de mouton, sauce câpre.

Roti—Sirloin de bœuf et Yorkshire pudding ; quartier de venaison et gelée ; jambon fumé et sauce Champagne ; oie et sauce de pommes.

Legumes—Pommes de terre ; choux-fleurs : navets celeri ; artichaux ; salade.

Gibier—Canard noir ; perdrix et sauce au pain ; bécasse ; salade au homard,

Patisserie—Plum pudding : gélée au champagne ; mince pies ; charlotte russe ; noix de Chantilly ; crème à l'italienne ; pâtés aux pommes ; piramide de cocos : biscuits d'ornement.

Dessert—Raisins ; noix ; pommes ; noix ; amendes ; figues ; grappes ; prunes ; coufitures de gingembre.

Vins—Xérès ; champagne Moet ; moselle mousseux ; claret ; café ; liqueurs.

M. le Maire et Messieurs, l'ouvrage préliminaire est terminé, le grand plan du vaisseau est donné, et il ne reste plus qu'à avoir notre congé de la seule puissance qui peut le donner, pour le lancer à pleines voiles (écoutez, écoutez).

L'époque où nous vivons est pleine d'événements et enfanta des événements sur le sol de l'Amérique. Oh! Messieurs, ne dépréciez pas l'importance des résultats qu'ils présentent à la considération de l'Amérique Britannique. Choisirons-nous—tandis que nous pouvons encore choisir, tandis que nous pouvons encore décider de notre destinée—choisirons nous la confédération, où serons-nous poussés dans les bras des Etats-Unis. C'est la question pratique. Nous allons au siége de l'empire, à la source de la souveraineté, demander la sanction suprême à un plan de gouvernement basé "sur les principes bien entendus de la constitution anglaise" (applaudissements).

Des hommes de toutes les races et de toutes les croyances connues parmi nous, seront là, unis comme un seul, en faisant cette requête ; hommes de sang français et de sang anglais ; hommes de la montagne et de la vallée ; hommes descendants des irlandais et américains ; naturels et émigrants ; ils vont porter dans la grande métropole une prière commune pour la continuation de leur rapport avec la mère-patrie et l'établissement d'une union générale, sur ces principes constitutionnels qui ont subi l'épreuve des siècles, et le fardeau de leurs propres abus, principes qui n'ont jamais failli dans leur force et n'ont jamais été hostiles à la liberté (appl). C'est pour ce grand dessein que nos représentants se rendent en Angleterre : et c'est parce que, comme je l'ai dit en me levant, votre membre et votre hôte a tant fait pour la réalisation de ces choses, parcequ'il a contribué par sa fermeté et son énergie, et par sa libéralité dans la conduite des affaires pour amener ces résultats, il a bien mérité de son pays. C'est pourquoi vous êtes ici assemblés pour lui souhaiter un heureux voyage et un prompt retour, lorsqu'il rapportera à ces provinces une constitution libre, forte, éclairée et impartiale pour le gouvernement futur de toute l'Amérique Britannique.

A dix heures Son Honneur le Maire se lève et présente la santé de Sa Majesté la Reine Victoria. Cette santé, dit-il, est toujours reçue avec enthousiasme par les citoyens de Montréal. La Reine Victoria fait non-seulement l'admiration de ses sujets, mais du monde entier. A la santé donc de Notre très Gracieuse Reine. (Tonnerre d'applaudissements.)

Messieurs, j'ai maintenant l'honneur de proposer une santé qui, je l'espère, sera bue avec plaisir et enthousiasme, c'est celle du Prince et de la Princesse de Galles, et des autres enfants de la famille Royale. Chacun se rappelle qu'il y a peu d'années, Son Altesse royale a fait une courte visite en cette cité de Montréal. Il n'est pas nécessaire de relater toutes les circonstances de cette visite ; le souvenir en est profondément gravé dans nos cœurs. J'espère que chacun boira avec bonheur la santé que j'ai proposée.

Messieurs, la santé que je vais maintenant proposer sera certainement bien reçue, c'est celle du Gouverneur (appl.). Lord Monck est ici depuis cinq ans et durant cet espace de temps, il a administré les affaires des deux Canadas avec un esprit de justice qu'il me fait plaisir de constater. Notre Gouverneur actuel a eu le rare mérite de satisfaire tout le monde (appl.)

Avant de procéder plus loin, je lirai quelques lettres d'un certain nombre de nos invités qui n'ont pu se rendre ici. Comme moi, vous regretterai surtout l'absence de l'Hon. John A. Macdonald.

Ce soir, tout tard, nous avons reçu une dépêche télégraphique qui nous apprend la raison de son absence. Voici ce télégramme :

Je puis vous dire que je regrette de n'être pas avec vous ce soir, je ne puis être à cinq places à la fois, j'étais à Hamilton hier soir, et je n'ai pu quitter à temps pour Montréal, je souhaite à votre banquet tout le succès désirable (applaudissements).

Le secrétaire lut les lettres d'excuse. En voici quelques-unes :

Québec, 27 octobre 1866

Sir N. F. Belleau regrette infiniment d'être privé de l'honneur de se rendre à la gracieuse invitation que M. le Président et les MM. du comité ont daigné lui adresser de participer au diner offert à l'Hon. G. E. Cartier, Proc. Gén. C. E., au St. Lawrance Hall, mardi le 30 octobre à 7 heures P. M.

B. Chamberlin, écr., }
L. N. Duvernay, écr. } Secrétaire.

Québec, 25 octobre 1866.

Messieurs,

Je vous prie de remercier messieurs les président et membres du comité d'organisation du banquet qui doit être offert à l'honorable M. Cartier, mardi le trente de ce mois, de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'invitant à y assister.

J'aurais été heureux de pouvoir être présent à cette démonstration en faveur du procureur-général du Bas-Canada au milieu de cette grande ville de Montréal, qui a su reconnaître à plusieurs reprises les services éminents que M. Cartier a rendus au pays Mais je dois me refuser la satisfaction de prendre part à cette fête patriotique et de me retrouver au milieu d'un aussi grand nombre de mes amis politiques. Choisi avec plusieurs de nos collègues pour aller à Londres mettre la dernière main au projet de constitution fédérale des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, je dois m'embarquer le sept de novembre, et je ne puis, en conséquence, m'absenter en ce moment de Québec.

Je vous prie donc de faire agréer mes excuses à Messieurs les Président et Membres du comité d'organisation, et me croire.

Messieurs, votre très-humble,
et obéissant serviteur,
Hector Langevin.

MM. Chamberlin et Duvernay.

Québec, 29 octobre 1866.

Cher Monsieur,

Je pensais pouvoir assister au diner donné à l'Honorable M. Cartier, et je vous l'ai fait savoir ce matin, par la voie télégraphique ; mais les citoyens de Québec, voulant faire de la mort de M. le lieutenant Baynes l'occasion d'un deuil public et la Corporation devant assister en corps à ses funérailles, je me vois obligé de rester ici. Vous pouvez dire au comité d'organisation que le but de leur diner a mes pleines sympathies et que j'aurais voulu, en les sanctionnant par ma présence, rendre hommage au caractère et aux services éminents rendus au pays par l'Honorable Procureur-Général du Bas-Canada.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-humble et
très-obéissant serviteur,
Joseph Cauchon,
Maire de Québec.

N. Duvernay, Ecr.,
Secrétaire, Montréal.

M. A Campbell regrette que d'autres engagements ne lui permettent pas d'accepter l'invitation du président et des membres du comité au diner qui doit être donné le 30 courant, en l'honneur de M. Cartier. M. Campbell aurait été très heureux d'assister à ce diner, si ses engagements le lui avaient permis.

Kingston, 26 octobre 1866.

Rockmount, Sherbrooke, 26 oct. 1866.

M. Galt présente ses remerciements au Président et Comité du banquet offert à M. Cartier pour leur bienveillante invitation. Si ses occupations le lui permettent M. Galt sera certainement. Il est désireux autant que les autres amis de M. Cartier de lui témoigner son respect pour les qualités supérieures dont il est doué et comme citoyen et comme homme d'Etat.

M. Galt craint, cependant, que la surabondance de ses occupations, à la veille de son départ pour l'Angleterre, ne lui permettra point d'être présent.

Le secrétaire a également reçu des lettres d'excuse de l'hon. M. Ferguson Blair, du Col. Dyde, du Col. Eirington.

La santé de l'Armée, de la Marine, et des volontaires.

Messieurs,

Le quatrième toast que j'ai l'honneur de proposer est une santé des plus populaires dans ce pays. C'est la santé de la Marine et de nos braves volontaires. Messieurs, il est inutile pour moi de faire leurs éloges, vous connaissez tous la bravoure de l'armée anglaise, vous savez de plus ce qu'ont fait nos volontaires dernièrement lorsqu'une bande de misérables a voulu envahir notre pays. Ils se sont bravement rendus sur la frontière, au-devant de l'ennemi, et le gouvernement a acquis la preuve qu'ils seront prêts, lorsqu'il aura besoin de leurs services. (Appl).

Sir John Michel se lève et répond à cette santé. Je me réjouis dit-il, de cette santé qui unit les volontaires du Canada à l'armée anglaise. Ce n'est pas mon intention d'offrir mes remerciements au nom du brave corps des volontaires J'ai pourtant quelques mots à dire touchant les volontaires comme étant l'expression de mon opinion personnelle. Le dernier mouvement des volontaires vers la frontière est la meilleure preuve du bel esprit qui anime la population du Canada. Ils ont fait preuve, en cette occasion, d'autant de bravoure que d'aptitude à l'art et je me réjouis de voir approcher la confédération, qui va certainement arriver, parce qu'elle offrira plus de développement à ce beau mouvement.

Un des seconds avantages de la confédération sera d'amener l'érection de puisantes fortifications dans ce pays sur tous les points principaux. Et si nous, soldats de l'armée anglaise, sommes venus dans ce pays, ce n'était pas pour combattre ; mais pour communiquer la vieille expérience de la mère-patrie à sa plus belle colonie et pour la former à sa gloire future.

Quant aux volontaires, je recommanderais au gouvernement et au pays d'être généreux à leur égard.

Je recommande surtout que les partis politiques ne contribuent pas à ralentir ce beau zèle et à décourager de la carrière militaire les plus beaux hommes et les plus aptes que l'on puisse trouver en aucun pays. Et à ce propos, je veux que l'on sache l'opinion du commandant en chef de l'armée du Canada sur le mouvement volontaire et les accusations proférées à propos du combat de Ridgeway. On a commis une grande injustice, quand on a dit que les volontaires n'avaient pas fait tout-à-fait leurs devoirs. J'ai été 15 jours à examiner cette affaire sur les lieux mêmes et je puis dire que pas un homme dans les mêmes circonstances eussent pu faire mieux que le colonel Booker. J'approuve également le col. Peacock, et ce qu'il a fait.

Quant aux fortifications, j'insisterai sur ce point, malgré que l'on dise que ça coutera cher ; n'écoutez pas ces paroles malveillantes, d'un esprit mesquin. Avec des fortifications, une guerre deviendra formidable, et c'est Montreal que l'on fortifiera d'abord parce que Montréal comme métropole commerciale est la clef du pays. Fortifiez, Messieurs, non pas pour faire la guerre, mais pour commander la paix. (appl.)

L'adjudant-général McDougall dit :

Il est de mon devoir de payer mon tribut au courage et à la bonne volonté des miliciens du Canada. Les volontaires ont dans le passé noblement accompli leur devoir, et j'espère qu'à l'avenir ils ne resteront pas en arrière, et continueront à offrir le secours de leur bras pour défendre le glorieux drapeau qui nous protège. Je suis certain qu'en parlant de la sorte, j'exprime les vœux les plus ardents des volontaires qui sont ici présents (appl.) Je ne veux pas vous retenir plus longtemps, Messieurs, après les généreuses remarques, que vient de faire le Commandant des forces de l'Amérique Britannique du Nord, je n'ai rien à ajouter. Je prends mon siége en ayant le ferme espoir qu'au jour du danger chacun fera son devoir (appl.

Le maire en se levant pour proposer la santé de M. Cartier dit : MM. Comme M. Cartier doit répondre à cette santé en français, j'ai cru par politesse devoir la proposer en anglais. MM. vous éprouvez certainement autant de plaisir que moi de trouver une occasion de témoigner de votre respect pour l'hon. M. Cartier, et de la confiance que vous reposez en lui (applaudissements). Vous venez ici pour rendre un éclatant témoignage de confiance à M. Cartier, non seulement en votre nom, mais aussi au nom de tous vos concitoyens. Je suis donc certain que votre plaisir égale le mien en cette circonstance. (applaudissements).

Dès sa jeunesse M. Cartier a su gagner la confiance de ses compatriotes. Dès l'année 1841 des hommes tels que M. Lafontaine et M Baldwin le sollicitèrent d'entrer dans la vie publique. (appl). Ses talents distingués et déjà remarqués lui méritaient cet honneur. En 1848 cependant ces hommes, qui font l'honneur du nom canadien, réussirent à triompher de la répugnance de M. Cartier à rentrer dans la vie de la politique. A peine M. Cartier était-il entré en Parlement, qu'il fut appelé à entrer dans le ministère. (appl).

Vous savez MM. les services rendus par M. Cartier, et les sacrifices qu'il a faits pour son pays. Lorsqu'il entra au Parlement il possédait une immense clientèle comme avocat, or qui peut dire que son absence de Montréal ne nuisit pas à ses succès comme praticien ? (appl.

Vous connaissez aussi les principales mesures qu'il a fait adopter. Il suffit de mentionner la mesure de la tenure seigneuriale. C'est à M. Cartier que revient en grande partie l'honneur de son adoption La codification des lois est un monument qui fera passer le nom de M. Cartier à la postérité. Et, vous le savez, toutes les grandes mesures pour l'administration de la justice, depuis 1857, sont dues à l'homme distingué que nous fêtons ce soir.

Ces mesures d'un intérêt primordial pour le Canada placent M. Cartier au premier rang parmi les hommes d'état qui ont eu à prendre soin de la chose publique dans notre pays. Son nom sera placé dans les fastes de notre histoire aussi haut que celui des plus grands bienfaiteurs de notre patrie (appl.) Et d'un autre côté je défie qui que ce soit de prouver que M. Cartier ait profité de sa position pour s'enrichir, au contraire, il s'est appauvri au service de son pays.

Nous pouvons donc reconnaitre, comme M Brown l'a dit, un homme d'état honnête et distingué dans la personne de M. Cartier (appl.)

Pour notre part, Canadiens-Français, reconnaissons en M. Cartier l'honneur du nom Canadien-Français. Il a des opposants, mais je ne crains pas de dire que ceux ci même sont forcés de le respecter. Nous le respectons aussi, voilà pourquoi la santé que j'ai proposée sera reçue avec un vrai bonheur (appl. prolongés.)

Il est impossible de décrire, quand l'Hon. M. Cartier se leva, l'enthousiasme avec lequel il fut accueilli par les convives. Des hourrahs frénétiques retentissaient comme une tempête dans l'enceinte Non contents de saluer le héros de la fête de leurs vives acclamations, les convives étaient montés sur leurs siéges ; les mouchoirs voltigeaient au dessus des têtes et pendant dix minutes, les *Vive M. Cartier* retentirent sans interruption.

Hon. M. Cartier : Général et Messieurs, je vous demande quelques moments d'attention, et j'm'adresse surtout aux membres distingués de ce banquet qui ne comprennent pas la langue dans laquelle je vais parler.

En face d'une telle démonstration, je me demande naturellement : qu'ai-je donc fait ? Il m'est difficile de repasser ma carrière parlementaire pour m'expliquer l'honneur insigne qui m'est fait. Néanmoins je suis convaincu que les amis qui me fêtent croient que j'ai fait quelque chose pour mon pays (appl.) Je dois donc me justifier d'accepter de tels honneurs (appl.)

Je me présente devant vous, non comme un homme usé, mais, après dix-huit années de carrière parlementaire (appl.) et dix années de carrière officielle (appl.,) prêt à travailler comme au premier jour.

Lors des élections générales en 1841 aussi bien qu'en 1844, des hommes aussi distingués que MM. Lafontaine et Baldwin (appl.) insistèrent pour me faire entrer en parlement. Je considérais que ceux que nous avions alors à la tête des affaires pouvaient faire la lutte pour le parti auquel j'appartenais. Mais endehors du parlement, plusieurs de mes amis, ici présents, savent ce que j'ai fait. On me reproche d'être un ambitieux, moi qui ai eu tant de répugnance à accepter les honneurs parlementaires ou officiels. J'acceptai un mandat du comté de Verchères, de préférence aux autres, parce qu'un des plus anciens membres de ce comté, sous la constitution du Bas-Canada, fut un de mes ancêtres, Jacques Cartier. Je suis né sur la rivière Chambly, comme vous le savez presque tous.

M. Leslie ayant été promu au Conseil Législatif en 1848, mes amis me prièrent de m'y présenter. Je cédai à leurs instances et je fus élu. Je savais que mes compatriotes avaient jusqu'à un certain point les yeux fixés sur moi (appl) Avant d'entrer dans le ministère, je contribuai à diverses mesures d'une grande importance. Ainsi en 1849, je présentai une pétition pour la construction du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique et un acte fut passé conformément à cette pétition. Cette mesure inspira au gouvernement Lafontaine-Baldwin l'idée de relier Montréal à Halifax.

En l'année 1852-53, à la suggestion du ministère Hincks-Morin, je demandai l'incorporation de la Compagnie du Grand-Tronc et je fis passer cette mesure, malgré l'opposition la plus acharnée (appl). Je fis aussi passer la mesure de la construction du pont Victoria. Vous vous souvenez les préjugés qui existaient contre cette mesure. C'était une digue qui allait inonder Montréal, c'était renvoyer le commerce à Portland Mais les préjugés contre les grandes mesures se dissipent bientôt, c'est une tempête passagère. Il en est ainsi pour le Grand-Tronc et le pont Victoria. Le Grand-Tronc et le pont Victoria ont inondé Montréal de prospérité. (appl).

Une Voix : De piastres !

L'hon G. E. Cartier : Que serait Montréal sans le Grand-Tronc ? Il nous a amené tout le commerce de l'Ouest. Eh bien ! j'ai eu les préjugés contre moi, mais je vous l'ai dit, ce ne fût qu'une tempête passagère (appl).

Voilà une partie de ce que j'ai fait en dehors du ministère. Permettez moi maintenant de dire ce que j'ai fait comme ministre afin de justifier l'honneur que vous me faites ce soir. J'ai mon ambition ; mais je la crois noble et digne.

En 1851, le gouvernement Hincks-Morin m'offrit un portefeuille. En 1853, à la retraite de M. John Young, M. Hincks et lord Elgin insistèrent beaucoup pour me faire accepter, je refusai (appl.) Vous voyez par là quelle était mon ambition. A la retraite de M. Morin en 1855, je ne pus refuser plus longtemps. Ma première occupation, comme ministre de la couronne, fut de m'occuper de l'éducation. Pour cela il m'a fallu placer à la tête du département de l'éducation dans le Bas-Canada, un homme capable de rivaliser avec le Dr. Ryerson, l'habile surintendant du Haut Canada. C'est moi qui insistai le plus pour faire nommer l'hon. M. Chauveau. Je savais ses connaissances des langues anglaise, française, grecque et latine, et je me glorifie aujourd'hui de cette nomination.

Quelle a été la première mesure en 1856 ? Cette mesure avait pour but de placer notre système d'enseignement sur le même pied que celui du Haut-Canada.

Ainsi le Bas-Canada qui, en 1856, n'avait que 1,500 écoles élémentaires en a aujourd'hui plus de 3,000 Je suis bien aise de rappeler que c'est ma mesure de 1856 qui nous a donné nos écoles normales Jacques-Cartier et Laval et à nos amis protestants l'école normale McGill.

Et depuis le mois de mai 1856 que j'ai été nommé procureur-général, je le suis demeuré pendant 11 ans à l'exception d'environ 22 mois. Dans la session de 1857, je compris que la position qui était faite aux Canadiens-Français dans le Bas-Canada, par rapport au système de lois qui régissaient alors la propriété, ne pouvait durer plus longtemps. Il y avait alors trois mesures importantes à présenter. La première consistait à déterminer quelle était la loi qui régissait les personnes et les propriété dans les townships de l'Est La seconde était celle de la décentralisation judiciaire, et la dernière celle de la codification des lois. Je vous demande patience pour avoir à m'écouter vous parler de ces mesures. Aujourd'hui que la nécessité de ces lois ne se fait plus sentir, aujourd'hui que ce mal est disparu, depuis plusieurs années, on ne se rappelle plus des souffrances que l'on était obligé d'endurer à cette époque.

Toute personne des townships de l'Est, que ce fût un canadien-français, un anglais, un irlandais ou un écossais, ne savait pas alors quelle était la loi qui la régissait elle ou ses propriétés. Cet état de choses ne pouvait durer plus longtemps. J'y ai mis fin par la loi qu'avec l'aide de mes amis je fis alors passer en parlement. Depuis la passation de cette loi, les terres des townships se sont rapidement établies Les Canadiens-Français, les Anglais et les Ecossais s'y sont dirigés en foule. Comment ce pays, en effet, aurait-il pu s'établir ? Comment ces terres incultes auraient-elles été défrichées, si cette incertitude concernant le système de lois qui réglaient alors la propriété avait continué plus longtemps ?

Il y avait alors aussi un autre grief. C'était la centralisation judiciaire. L'administration de la justice se trouvait alors restreinte aux districts de Montréal, de Québec, de Gaspé, et quelques autres districts. Imaginez-vous, messieurs, un territoire s'étendant de Gaspé jusqu'aux Rapides des Joachims. Comment cette étendue de territoire pouvait-elle être bien administrée, avec le système qui régnait alors C'était non-seulement un grief, mais c'était aussi une absurdité. J'ai porté remède à ce mal par mes mesures pour la décentralisation judiciaire. Je voyais que le Bas-Canada, avec ces cinq districts judiciaires ne pouvait lutter avec le H.-C. qui jouissait alors d'une administration de la justice par comtés. Eh bien ! Messieurs, en 1857, j'ai présenté une mesure pour la décentralisation judiciaire. Et depuis cette époque il a surgi en Bas-Canada un plus grand nombre d'hommes professionnels qui brillèrent avec beaucoup d'éclat.

Alors, en 1857, les populations qui ne parlaient pas la langue française, aimaient cependant nos lois françaises, mais les ignoraient parcequ'elles n'en avaient pas le texte sous les yeux. Il fallait remédier à ce mal. J'ai introduit alors une mesure de manière à ce que les deux textes fussent connus, pour que nos compatriotes qui ne parlent pas notre langue n'ignorassent pas la sagesse et la justice nos lois qui régissaient alors leurs propriétés et leurs personnes On a dit aussi que je ne pourrais réussir dans la codification de ces lois. Attendons, les évènements ont-ils justifié ces prédictions du moment? En 1858, je devins premier ministre. Que les furent les principales mesures que j'ai proposées ? Ce furent celles de la Confédération et du chemin de fer Intercolonial. Je fus envoyé en Angleterre avec deux de mes collègues pour m'occuper de ces mesures Nous sommes partis et nous avons alors projeté une constitution qui un jour plus tard devait produire des fruits pour l'Amérique Britannique du Nord. Je puis vous dire en effet que le plan de Québec contient presque toutes les suggestions qui furent faites en 1858.

En 1859, M. le maire, il fallut remédier à un autre grief, celui de la tenure seigneuriale. Je voulus l'abolir surtout parce qu'elle entravait la prospérité locale de la ville de Montréal, le progrès de la nation. J'introduisis alors mes moyens. Il y eut beaucoup d'excitation, beaucoup de préjugés se soulevèrent, mais aujourd'hui je regrette de ne pouvoir parler en anglais, pour la plus grande satisfaction de ceux qui ne comprennent pas la langue dans laquelle je m'exprime maintenant.

J'ai contribué à introduire plusieurs améliorations dans la loi criminelle. C'est moi qui en 1857 introduisis une mesure pour permettre à la Cour du Banc de la Reine de siéger en révision sur les décisions des Juges de la Cour criminelle. C'est moi qui ai introduit une loi pour la condamnation sommaire des delinquants. C'est moi aussi qui avec l'hon. M. J A. McDonald, mon collègue, ai fait passer une loi pour la construction des maisons de réforme et à l'avant dernière session j'ai fait abolir la peine de mort en certains cas.

Je comprends que vis-à-vis du Haut-Canada, ma position a été plus ou moins bien appréciée, discutée avec plus ou moins d'aigreur. Eh bien, je défie qui que ce soit de prouver que j'ai jamais passer dans une section une loi qui ne fut pas agréée par cette section. J'ai appuyé la mesure de mon collègue l'hon. M. J. A. MacDonald pour le règlement de la grande question des réserves du clergé. Nous, catholiques du Bas-Canada, nous n'avons point les mesures de spoliation contre l'église qui a droit de prendre part à ces réserves.

J'ai aidé la mesure dont je viens de parler ; mais c'était à condition que les titulaires de toutes les dénominations religieuses eussent leurs droits garantis.

J'arrive à une époque plus vivace et d'un intérêt plus vital pour nous. Quand je revins au pouvoir en 1864, nous fîmes une coalition avec l'hon M. Brown et cette démarche nécessita la Confédération. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce sujet, parce que d'autres le feront. Mais vous verrez que c'est le mémoire de 1858 qui a produit le résultat de 1864. Qui dit confédération dit agrandissement non-seulement pour le Bas-Canada, mais encore pour toute l'Amérique Britannique du Nord. Le projet de confédération fut adopté par les Chambres en 1865 et à la dernière session, nous avons fait adopter le projet d'organisation locale ; en sorte que nous sommes prêts aujourd'hui à aller en Angleterre pour faire adopter et le projet qui regarde toute la confédération et celui qui nous regarde plus spécialement.

Après avoir parlé de ma carrière politique et constitutionnelle, il m'importe de parler au point de vue catholique, au point de vue protestant et au point de vue de toutes les races.

Et d'abord comme homme public au point de vue catholique ; vous savez tous que je suis catholique et j'aime ma croyance comme étant la meilleure. Mais tout en me proclamant hautement catholique, je crois de mon devoir de respecter la sincérité et les convictions religieuses des autres.

Comme vous le savez, je suis Canadien-Français, comme un grand nombre de ceux à qui j'ai l'honneur de m'adresser. J'aime ma race par prédilection plus que toutes les autres ; mais comme homme politique et comme citoyen j'aime aussi les autres. Et je suis heureux de voir par cette réunion de concitoyens de toutes les classes, de toutes les races, de toutes les religions, que mes compatriotes m'ont compris

Je le dis ici avec plaisir ; j'ai déjà eu l'occasion de proclamer en Parlement que la minorité protestante du Bas-Canda ne devait rien craindre du Parlement local sous la confédération. Ma parole est engagée et, je le répète, rien ne sera fait qui soit de nature à blesser les principes et les droits de cette minorité. J'en prends à témoin tous les convives protestants qui m'écoutent. La parole que j'ai donnée se réalisera, parceque c'est la parole d'un homme d'honneur. Je vois ici à mes côtés des militaires distingués dont la devise est ; *Mourir pour la patrie.* Quelle doit être la devise de l'homme d'état, si ce n'est *Tiens ta parole jusqu'à la mort.*

En vous disant que les protestants du Bas-Canada auront toutes les garanties possibles, je dois vous dire aussi que la minorité catholique du Haut Canada aura les mêmes garanties et je vous en donne ainsi ma parole solennelle : La minorité catholique du Haut-Canada sera protégée comme la minorité protestante du Bas-Canada. Toutes les appréhensions à ce sujet sont ainsi vaines que fausses. Ne les écoutez pas, et je vous le dis, tout sera bien.

Si j'ai été un peu long, je le devais à moi-même et à vous ; car je dois vous fournir les moyens de réussir dans la tache ardue et difficile de vous justifier de l'honneur que vous me faites ce soir.

Mes amis, nous avons devant nous une ère de gloire. Nous entrons dans la confédération. Qu'elle ne vous effraie pas. Ce n'est que la réalisation du projet de celui qui mit le premier le pied en Canada : Jacques Cartier. Est-ce que le Bas Canada voudrait limiter l'influence de la race française aux bornes étroites de notre province ? Quand Jacques Cartier toucha Terre-Neuve en 1535 il découvrit aussi une partie du Canada et du Nouveau-Brunswick et il en assura la possession à la France. François 1er qui réclamait sa part de l'Amérique en vertu du testament d'Adam, insista auprès de Jacques Cartier pour qu'il découvrit un grand espace de terrain. Et, nous, est-ce que nous voudrons limiter l'influence de la race française au Bas-Canada? Ce que Jacques Cartier appelait l'Acadie comprend le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

Eh bien, ce que Jacques Cartier a découvert va bientôt se trouver régi par un même gouvernement. En adoptant la grande mesure de la confédération, c'est réaliser ce que ce grand homme désirait le plus, la réunion de toutes les provinces qu'il avait découvertes. S'il sortait aujourd'hui de sa tombe, il jetterait un regard de satisfaction sur le vaste pays, que la civilisation éclaire de ses lumières et auquel la confédération va bientôt ouvrir une ère de prospérité et de bonheur.

Messieurs, les Canadiens-Français ne doivent pas avoir peur des Anglais. Ils ne sont pas si effrayants (rires). Ils ont l'énergie et la persévérence ; il faut les imiter. Pour être bons Canadiens-Français, il faut posséder les qualités de sa race, et de plus, avoir l'excellence du Canadien-Anglais (appl). Nous descendons des Normands et des Bretons et les Anglais possèdent le sang de cette race héroïque qui leur a été inoculé par Guillaume le Conquérant. En tâchant d'observer les bonnes qualités des Anglais, nous absorbons ce que Dieu leur a donné.

Avant de terminer, je dois dire quelques mots au sujet des institutions qui nous régissent. c'est seul gouvernement qui a utilisé l'élément démocratique qu'il a su tenir dans les limites raisonnables. L'élément démocratique produit d'heureux résultats lorsqu'il est comprimé par une autre force. Nous avons cet avantage sur nos voisins les Américains qui ont la démocratie extrême. Il en est dans l'ordre politique comme dans l'ordre phisique, il faut que la force centripète soit en raison de la force cenrifuge.

Jacques-Cartier a implanté sur notre sol l'élément monarchique que j'aime et que je chéris. Jacques-Cartier est mon homonyme ; je dois tâcher de marcher sur les traces de cet homme illustre et de ne pas déroger à ses grandes vertus. Car si dans trois siècles, l'histoire, qui peut-être mentionnera mon nom comme ayant fait quelque chose pour ma patrie, venait à dire que j'ai forligné, on aurait ma mémoire en horreur, et je ne veux pas qu'il en soit ainsi (applaudissements prolongés).

J'ai oublié de dire quelques mots à l'adresse de nos voisins. Il est à ma connaissance que les citoyens des Etats-Unis qui sont venus en ce pays, ne l'ont pas abandonné. A plus forte raison, ils peuvent maintenant sans crainte venir habiter le Canada, surtout lorsque la confédération est à la veille de nous faire sentir sa salutaire influence (appl.) Lorsque cette mesure sera mise à exécution, ils seront plus stables que jamais au milieu de nous.

Avec la permission de M. le Maire, je proposerai maintenant une santé. J'ai à ma gauche un ami de collége, et quoiqu'il se soit livré au commerce et moi à la loi et à la politique, nous ne nous sommes pas perdus de vue. Nous nous sommes rencontrés souvent avec bonheur, et il n'y a pas bien longtemps, sa voix comme la mienne, a fait retentir les voûtes du Parlement en faveur des intérêts du pays (appl.) Vous, citoyens de Montréal, qui l'avez trois fois élu par acclamation le premier magistrat de Montréal, j'espère que vous accueillerez avec plaisir la santé que je propose en son honneur (applaudissements prolangés.)

M. Starnes répondit :—MM. je suis sensible aux compliments que vient de me faire M. Cartier. Nous nous connaissons depuis quarante ans. Je suis fier de voir une démonstration comme celle-ci en faveur d'un homme comme M. Cartier. Nous avons pu différer d'opinion, mais je n'ai jamais cessé d'avoir confiance en son honnêteté. Son dévouement est sans bornes. Je vous remercie de cette santé et je laisse la parole à d'autres orateurs.

Le Maire :—En proposant la santé du ministère uni au nom de " Confédération," j'ai l'honneur de vous annoncer que M. McGee y répondra.

Je regrette que M. J A. McDonald ne soit pas ici. Il est l'ami du Bas-Canada. Jamais il n'a cherché à se rendre populaire en décriant le Bas-Canada. Je regrette que ceux que l'on a appelé les *frères jumeaux*, MM. Cartier et McDonald, ne soient pas réunis ce soir. Ils n'ont pu l'être. M. McDonald, ne pouvant être présent à cette fête, m'a chargé de vous dire que le Bas-Canada avait ses sympathies, et que jamais il ne manquerait de faire tout en en son pouvoir pour lui faire rendre justice (appl.)

Hon. M. McGee est reçu par les plus chaleureux applaudissements. Il dit : je ne m'attendais pas à répondre à cette santé ; mais les circonstances m'y forcent, vu l'absence de plusieurs collègues, dont les uns se préparent à partir pour Londres, et les autres ont d'autres engagements. Comme vous avez pu le voir par le télégramme de M. Macdonald, plusieurs membres du cabinet ont été retenus par le banquet de Hamilton, banquet en faveur de la confédération. Ce n'a pas été seulement une démonstration ministérielle, mais une démonstration en faveur de la confédération

Donc, vu la regrettable absence de l'hon. Premier et de mes autres Collègues, je dirai quelque chose en cette occasion. Je suis d'autant plus heureux d'assister à ce banquet en l'honneur de l'hon. M. Cartier que j'y rencontre plusieurs de mes constituants. (Appl.)

Je me lève M le Prés. et Messieurs pour payer mon tribut d'hommage à notre hôte, M Cartier, qui a tant fait pour rendre possible la *Confédération* des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord (Applaudissements prolongés). Un des principaux obstacles a cette union est toujours venu du conflit, réel ou supposé, des intérêts de races, de langues et de religions, qui existent en Canada, conflit, qu'on n'a pu éviter que par une grande fermeté et beaucoup de libéralité les un envers les autres et par une administration des affaires très impartiale, et c'est surtout à l'Hon. M. Cartier que nous sommes redevables des heureuses conséquences de cette administration à vues larges et éclairées (Applaudissements). Ce soir, vous êtes réunis dans le seul but de rendre hommage à ses vertus civiques et à ses services ; et vous, ses compatriotes, vous, ses constituants, vous proclamez de la sorte, que pour les longs services qu'il n'a cessé de vous rendre et qui ont rendu la Confédération possible, *il a bien mérité de son pays* (applaudissements.)

M. le Maire, comme c'est probablement la dernière occasion que j'aurai, avant la passation de l'Acte Impérial, l'occasion de parler sur ce sujet devant aucune portion de nos constituants, ou dans aucune partie du Canada, je m'efforcerai, si ce n'est pas imposer une trop forte taxe sur votre attention, de vous exposer l'état actuel de la question telle qu'elle est à la veille de subir l'examen et la sanction des autorités impériales. (Ecoutez).

Au milieu d'une population mixte comme la nôtre, ce n'est pas une tâche facile, ni une position plaisante que de lutter contre les prétentions exagérées des classes et des croyances. C'est dans l'exécution de ces devoirs que se révèlent les qualités de l'homme d'état, qui le distinguent du démagogue ; mais cela n'empêche pas que la besogne soit pénible. (Ecoutez, Ecoutez).

Je croyais que dans notre ville nous avions réussi à refouler jusqu'au quinzième enfer le démon de la discorde, quand je fus détrompé par les misérables efforts de quelques individus pour convertir en question nationale un déplorable homicide et par les subtiles insinuations directes avec lesquelles on a reçu les cris de l'humanité souffrante partis des faubourg désolés de Québec. Pourtant, jusqu'ici Montréal n'avait jamais regardé à la nationalité, quant il s'était agi de faire l'aumône, et il lui suffisait que ce fut la plainte d'une créature humaine qui parvint jusqu'à ses oreilles pour répondre de tout cœur et avec générosité à un tel appel (applaudissements).

Les citoyens de Montréal qui savent par expérience où conduit un tel esprit, ont grandement raison de soutenir M. Cartier qui a toujours combattu ces dissentions parmi notre population,—et qui s'est sans cesse tenu sur la brèche pour la défense des droits des Canadiens-Français, sans cependant faire tort à la population anglaise, soit protestante ou catholique (appl.)

Voyons maintenant dans quel état se trouve la grande question. Après avoir été débattu pendant plusieurs années dans les Provinces ; après avoir occupé l'attention des plus grands hommes d'Etat chargés de nos affaires coloniales, tels que, pour ne pas parler des vivants, M. Uniacke, le juge-en-chef Smill, Robinson et lord Durham, un plan d'union de toutes ces provinces a été adopté et signé par leurs délégués, en la cité de Québec, le 10 octobre 1864. Je vois que M. Howe, le plus actif des anti unionistes de la Nouvelle-Ecosse, est d'opinion, dans sa brochure, que nous aurions dû discuter la mesure dans "quelque salle publique devant le peuple," et que si nous nous étions "entendus sur un plan d'union, nous aurions dû le publier pendant trois mois" et prendre alors un *plébiscite* afin de connaître l'opinion du peuple. Quant à la question de temps, nous avons fait beaucoup plus que le demande M. Howe ; nous nous sommes entendus sur un plan ; nous l'avons publié, et pendant deux ans il a été soumis à l'examen de l'Amérique britannique (appl]. Rien n'a été précipité ; rien n'a été forcé ; au contraire, le dernier cri qui vient des anti-unionistes des provinces maritimes, c'est que nous marchons trop lentement ; que nous devrions être à Londres depuis des mois, et que nous aurions dû profiter de la dernière session du Parlement impérial pour faire adopter la mesure (appl.)

Vos ministres ne manquent pas de raisons, je crois, pour se justifier d'avoir retardé leur départ jusqu'à cet automne ; mais quant au projet de confédération en lui-même, il n'a pas manqué de temps pour être discuté entièrement et convenablement. Ses ennemis les plus acharnés demandent trois mois, et ils ont eu vingt-quatre mois. Tous les délais que l'esprit peut inventer ; tous les appels que l'imagination peut concevoir, tous les arguments que la haine a suggérés, ont été employés pour faire tomber le plan d'union qui a été soumis à ces provinces en 1858 ; mais inutilement, puisque ses dispositions essentielles subsistent encore (appl.) Tous les évènements qui ont surgi ont tourné à notre avantage : le retard du chemin de fer intercolonial en 1863 ; la coalition canadienne de 1864 ; le rappel du traité de réciprocité ; les récentes démonstrations féniennes contre le Nouveau-Brunswick et le Canada, tous ont contribué à nous diriger vers le but où nous tendons. Les évènements nous ont servi d'orateurs, et la force de leurs arguments a convaincu un grand nombre de citoyens qui

n'avaient jusqu'alors montré que de l'indifférence pour l'avenir de ces grandes Provinces.

Lorsque le système d'entrepôt a été menacé, nous avons cru que le chemin intercolonial était pour nous une question de vie ou de mort ; lorsque la coalition a été formée, nous avons vu comment un grand principe et un grand intérêt—la confédération—ont éteint les animosités de parti et fait disparaître les idées politiques purement personnelles ; lorsque l'on a inauguré contre nous, une politique commerciale de coercition, nous avons senti le besoin de briser les barrières de notre douane intérieure : lorsque des bandes armées ont menacé le Nouveau-Brunswick, ses habitants ont eu notre encouragement et lorsque notre sol a été envahi, ils nous ont montré de la sympathie, comme un peuple qui, lié par le même serment d'allégeance, agit toujours pour le bien-être de ses compatriotes et de ses co-sujets (appl).

Maintenant, quant à demander un plébiscite ou un vote populaire en faveur de l'Union fédérale projetée, je ferai remarquer que ceux qui invoquent cette méthode constituent une nouvelle école de politiciens, inconnue jusqu'à ce jour à notre histoire constitutionnelle. (Ecoutez). Rome païenne avait recours à un plébiscite, et on a vu la France et l'Italie y recourir aussi dans les temps d'anarchie, alors que le peuple n'avait personne qui put agir en son nom ; alors que la société semblait revenue à ses éléments primitifs ; alors qu'il n'y avait aucune représentation nationale pour agir légalement en son nom. Mais aucun changement constitutionnel, soit en Angleterre, soit aux Etats-Unis, n'a été d'avance soumis à un plébiscite ; ni la déclaration des droits de l'homme, ni l'acte de succession, ni l'Union de l'Ecosse ou de l'Irlande, ni l'acte des sept ans de durée du parlement, ni l'émancipation catholique, ni la Réforme électorale : ni la constitution américaine ou ses amendements, ni l'ordonnance du Nord-ouest ; ils furent tous proposés et adoptés par les représentants de chaque peuple, et en dehors de ce système on ne peut concevoir l'existence constitutionnelle d'un peuple. (Applaudissements).

Sur ce point, il y a et il y aura toujours une distinction à faire entre le peuple organique et le peuple inorganique ; entre le peuple soumis à ses lois et régi paisiblement par elles et le peuple que les passions déchirent et qui, comme les individus pendant les révolutions, se dégagent de toutes obligations, ruinent leurs institutions pour s'en créer de nouvelles. (Ecoutez, écoutez.) Mais supposons des principes inconstitutionnels et faux, comment auraient ils pu fonctionner dans le cas actuel ? (Ecoutez, écoutez.) Comme la question à être soumise concerne les cinq provinces, je suppose qu'on admettra, d'après leurs propres principes, que les anti-unionistes se trouveront liés par une décision de la majorité du tout. La population de l'Ile du Prince Edouard est moindre, que celle de cette cité ; la population de Terre-Neuve est égale à celle de Montréal ; la population de la Nouvelle-Ecosse est un dixième de celle du Canada, et l'on ne peut prétendre qu'une majorité locale puisse décider du sort d'une constitution générale Si, alors, la majorité Canadienne déterminait le résultat par un plébiscite, est-ce que, aux provinces maritimes, on ne pousserait pas les hauts cris et qu'on ne se plaind ait pas, et certes avec raison que le Canada impose cette mesure aux provinces maritimes ? (Ecoutez, écoutez.) Certainement oui. Et quelle chance aurait-on de faire décider le mérite de la question par ce moyen? Chacun crierait pour les intérêts de sa localité. Ici, l'on suggererait tel plan ; là, tel autre ; plus loin, un troisième ; il n'y aurait aucune sanction judicieuse ou morale, dans une telle décision, d'un sujet aussi vaste et aussi compliqué que celui d'un meilleur gouvernement général, par les majorités locales. La véritable idée d'un plébisciste, dans cette affaire, ou rappelle le souvenir révolutionnaire ou celui des Romains ; l'investiture de l'empire, la déposition du pouvoir suprême, et personne ne prétendra que nous sommes dans ce cas. (Ecoutez.) Il rappelle l'idée du recours au suffrage universel, dans un intervalle d'anarchie, et personne ne prétendra que nous sommes dans ce cas : Ce plébiciste implique l'investiture d'un pouvoir suprême, dont la source donne tout ce qu'elle a, et qui s'épuise par sa propre volonté ; le don d'un pouvoir illimité ; le pouvoir de tous les hommes à un seul ; la création d'un monstre dont le pouvoir créateur qui l'a mis au monde serait, nécessairement, la première victime ; c'est, en un mot, comme je l'ai dit auparavant, un expédient ou une innovation tout à-fait inconnue à l'histoire constitutionnelle de notre race que personne autre qu'un démocrate niveleur ou un despote absolu oserait imaginer sous un gouvernement régi par des lois, (appl.)

Rien ne reflète plus l'inconsistance ou ne peut être plus humiliant que la position des anti-unionistes de la Nouvelle-Ecosse devant le peuple anglais. Ils se plaignent, ils font un grief du fait que la majorité locale de 350,000 habitants ne devrait pas fixer pour toujours les destinées de 3,500,000 de leurs compatriotes. Ils demandent l'isolement prolongé de leur législature locale, tandis qu'ils la dénoncent comme les ayant trahis (écoutez).

Ils plaident pour les immunités du gouvernement responsable, tandis qu'ils se tiennent le chapeau à la main, dans les couloirs de Downing Street (écoutez, écoutez) Et que demandent-ils, ces pétitionnaires illogiques? En bon français, le voici : "Laissez vos vastes provinces de l'Amérique du Nord tomber entre les mains des Etats-Unis ; mais gardez votre petit pays, croyez-nous-en ; nous sommes situés sur la mer, vous pouvez vous servir de nous comme de Gibraltar, de Malte, d'Apen, de Ste. Hélène ; notre seule ambition future pour nous et nos enfants est d'être une station navale et de posséder un corps de musique militaire. Faites nous une garnison, un chantier de navires, une cour à charbon, un établissement de corderie, une maison de repos (rires), mais ne visez pas à d'autres choses, ni pour votre intérêt, ni pour le nôtre." Tel est le vil conseil que donnent trop souvent à l'Angleterre les ennemis de la confédération, telle est la triste position prise par ces hommes sinistres qui vont dénigrer la Nouvelle-Ecosse en Angleterre (applaudissements prolongés).

Rien, je le répete, n'est plus humiliant que cette attitude et je crois fermement que le jour n'est pas loin où personne, pas même M Howe tiendra à passer pour avoir pris part à une démarche si factieuse, si insensée, si indigne que celle qu'il fait actuellement. (Applaudissements)

Non seulement l'esprit et les tendances du parti anti-unioniste sont serviles au dernier degré, mais les raisons sur lesquelles ils s'appuient sont, en tout, de ridicules exagérations de difficultés éphémères. Je vous en donnerai un exemple. Dans leur requête au parlement impérial, ils parlent du Canada comme "d'un pays aussi éloigné de la Nouvelle-Ecosse, que l'Autriche l'est de l'Angleterre." Au point de vue de la distance, il y a déjà erreur de quelques centaines de milles. Notre dernier comté Bonaventure n'est, à 200 milles de leur comté Nord ouest de Cumberland. On remarquera, du reste, qu'entre l'Autriche et l'Angleterre il y a cinq ou six puissances étrangères, des flottes, des forteresses, les armées de la Hollande, de la Belgique, de la France, de la Suisse et de la Prusse, tandis qu'entre le Canada et la Nouvelle Ecosse il n'y a ni puissance étrangère ni armées, ni aucun autre territoire que le nôtre.

Au lieu d'être un empêchement à l'Union, le Nouveau-Brunswick, dont les frontières touchent au Canada et à la Nouvelle-Ecosse, est un argument et un appel pour ses deux voisins entre qui il sert en quelque sorte de médiateur. (Applaudissements redoublés). Les auteurs de cette pétition néoscotienne contre la Confédération comptent beaucoup sur l'ignorance britannique de notre géographie coloniale, lorsqu'ils font cette comparaison téméraire et fausse. Prenons une par une toutes les assertions de cette pétition et il est facile de les détruire de fond en comble. Comme un des avocats constants de la Confédération, je puis dire que je n'ai jamais cru, que je n'ai jamais désiré que cette mesure passât en secret, ici ou en Angleterre ; et si je vais à Londres avec mon hon. ami et mes autres collègues c'est avec la détermination bien arrêtée, non-seulement d'accepter ma part de responsabilité, mais aussi de dire mon mot, si les circonstances l'exigent, dans les discussions qui pourront avoir lieu. (Appl).

Avant de m'asseoir, peut-être me permettrez-vous, M. le maire, d'adresser quelques mots à cette partie de notre société qui éprouve encore de l'anxiété au sujet de l'expérience gouvernementale que nous entreprenons. Je ne connais pas de meilleur remède pour ces gens là que celui donné par Bacon dans ce qu'il appelle la philosophie enseignée par l'exemple. Sans aller bien loin, on peut voir deux ou trois Unions politiques et leurs conséquences, sur lesquelles j'attire l'attention de ceux qui, sans être précisément hostiles à la confédération, éprouvent cependant un certain malaise en pensant aux conséquences qu'elle peu avoir pour eux et leur postérité.

D'abord, il y a l'Union de l'Ecosse à l'Angleterre, maintenant arrivée à la 115ème année de son existence. A l'époque de l'Union, la population de l'Ecosse était d'un million et son revenu annuel était de £150,000 ; à l'heure qu'il est sa population autochtone, pour ne rien dire des Ecossais dispersés par tout le monde, s'élève à trois millions et son revenu annuel excède £7,000,000 ; augmentation de 300 par cent, et dans le revenu de 4,000 par cent. A l'époque de l'Union grand nombre de patriotes écossais firent les plus sinistres prophéties ; le discours du comte de Belhaven est un de ces monuments du style anti-unioniste, des appels aux préjugés locaux, aux rivalités et à la passion, dont nous avons eu notre bonne part. (Ecoutez). Mais, bien que toutes les objections soulevées par Lord Belhaven aient été contredites par le temps, il serait aisé de prouver que cette Union fut aussi utile à l'Angleterre qu'à l'Ecosse elle-même. (Ecoutez).

Il y a une autre union que nous connaissons tous, une union fondée sur des principes tout-à-fait différents. L'Union écossaise reconnaissait l'Eglise d'Ecosse, la loi d'Ecosse, la Banque d'Ecosse, les Ecoles d'Ecosse, mais l'union irlandaise, ni à son origine ni depuis, n'a jamais été faite pour donner une semblable considération au peuple irlandais (écoutez, écoutez) Je répète ce que j'ai toujours dit à ce sujet, que les relations de l'Irlande avec l'Angleterre dans cette 66me année de leur Union Législative sont le remords de tous les hommes d'Etat de l'Empire, y compris les membres Irlandais eux-mêmes (écoutez, écoutez.) L'Union Ecossaise, en autant que c'était une belle union, qui fonctionnait bien, est un argument en faveur de l'union en général ; l'Union Irlandaise en autant que c'est une union injuste, qui n'a pas bien fonctionné, et n'a pas eu de succès, est un argument non contre toutes les Unions, mais seulement contre les Unions injustes et mal conditionnées (écoutez, écoutez.)

Je crois que la population anglaise et la population française sont également capables de faire cette distinction et d'appliquer la bonne partie de ces deux exemples à notre propre condition.

Il y a encore une autre union—une union confédérée—qui est familière à notre population : je veux parler de l'union américaine. Je ne parle pas à présent du mérite ou du démérite de la constitution américaine ; il me suffit de dire qu'à la troisième génération de son adoption, les américains, nos contemporains, ont considéré l'union si indispensable, si importante, qu'ils ont sacrifié à son existence un million d'hommes, et imposé sur eux et leurs descendants, dans le même but, une dette nationale énorme(Applau.) Ceci montre que si nous sommes assez sages pour écouter les leçons que nous donne l'histoire de l'Angleterre et de l'Amérique, nous pourrons en étant unis et sagement administrés, retirer des avantages incalculables (Applau.).

Le Maire dit ensuite : J'ai une autre santé à vous proposer. C'est celle des deux Chambres du Parlement (Applaudissements.)

L'hon. M. Ferrier, invité à répondre, propose que M. Rose réponde à sa place

M. Rose dit : Je crains de répondre à la santé d'une Chambre qui n'existe plus. Le dernier Parlement était un Parlement moribond. Je ne désire pas vous entretenir longtemps. Nous avions dans ces derniers temps une mission importante ; c'était celle d'empêcher la renaissance des préjugés de sections au moment d'une union fédérale. Nous avons taché d'inspirer à tous le respect de tous les droits. Et je puis dire que personne plus que M. Cartier et M McGee n'ont travaillé à cette œuvre de conciliation.

Hon. M Cartier : Samedi dernier, une triste nouvelle nous est arrivée. On disait l'empereur Napoléon III mort ; cette nouvelle est démenti. A ce propos, je vous dirai que l'an dernier j'ai rencontré M. Michel Chevalier et M. Prosper Mérimée, deux amis de l'empereur et tous deux m'ont dit qu'ils avaient le ferme espoir que notre grande confédération serait heureuse et prospère. Je propose donc la santé de l'empereur Napoléon. Cette santé est bue avec le plus grand enthousiasme.

La réunion se sépara ensuite à 1 heure après minuit.

COUR CRIMINELLE.

Mr. le Juge Drummond prend son siége à 11.15.

AFFAIRE RAMSAY.

Mardi, 30 octobre 1866.

Mr. Chapleau, en l'absence de Mr. Ramsay, demande à la Cour la permission de retirer la première réponse produite par ce Monsieur.

Mr. le Juge Drummond accède à sa demande et dit que quoiqu'il ait été surpris du départ de Mr. Ramsay pour Québec, il doit déclarer que ce Monsieur l'en avait averti.

Mr. Chapleau présente ensuite la motion suivante :

Le dit Thomas Kennedy Ramsay sans admettre en aucune manière, mais au contraire contestant la légalité de toute la procédure adoptée contre lui dans cette cause, et sans se désister de la réponse qu'il a déjà produite devant cette cour, fait motion par l'entremise de l'avocat soussigné, son conseil autorisé dans cette instance, que la règle émanée contre le dit T. K. Ramsay pour qu'il vienne exposer les raisons qui peuvent l'empêcher d'être trouvé coupable de mépris de cour d'après les allégations contenues dans la dite règle, et en conséquence condamné, soit déclarée illégale, nulle et de nul effet, et en conséquence annihilée et mise de côté pour les raisons suivantes, savoir :

1.—Parce que la dite règle ne montre pas à sa face que c'est une regle pour aucun mépris envers cette cour, ni pour mépris en résistant à la procédure légale de cette cour, ou envers aucun des juges de la dite cour.

2.—Parceque la dite règle n'étant pas comme dit plus haut, une règle pour aucun mépris envers cette Cour, ni pour mépris en résistant à la procédure légale de cette cour, ou envers aucun des juges de la dite cour, n'est pas accompagné d'un affidavit accusant le dit T K. Ramsay d'aucun mépris ou d'aucune autre offense contre l'autorite et la dignité de la cour.

3.—Parceque la dite règle ne renferme et n'est supportée par aucune preuve *primâ facie* contre le dit T. K Ramsay, au soutien des accusations portées contre lui dans la dite règle.

4.—Parce qu'en l'absence de toutes allégations de mépris de la dite cour ou de preuve *primâ facie* contre lui, la dite règle ne peut légalement forcer le dit Thomas Kennedy Ramsay à répondre aux accusations criminelles portées contre lui dans la dite règle, lesquelles accusations ne pouvant être portées contre lui qu'au moyen de la dénonciation ou de la mise en accusation.

5.—Parce que la dite règle est illégale, nulle et de nul effet et ne peut être maintenue par cette cour.

C'est pourquoi, et en vertu des raisons susdites, le dit Thomas Kennedy Ramsay demande que la dite règle émanée contre lui soit déclarée illégale, nulle et de nul effet, et soit mise de côté par la cour.

J. A. Chapleau.

Il commente au long cette motion et l'appuie de plusieurs autorités.

Le juge prend la motion en délibéré et ajourne la Cour à demain.

NOUVELLES DU CANADA.

—Le rév. M. Doucet, curé de la Malbaie, a envoyé au maire de Québec, pour les incendiés, 145 minots de pommes de terre, un gros et un petit ballot de lingerie et 22 paires de bas de laine, plus une somme de douze piastres soixante-quatre centins, étant la souscription de sa paroisse.

—La lecture d'Introduction des Cours à l'Ecole de Medecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté de Médecine, de l'Université, de Victoria, Collège à Montréal, aura lieu le 5 novembre prochain, à 3 heures de l'apres-midi. Mr. le Dr. Beaubien est chargé de faire cette lecture. La Presse et le Public sont priés d'y assister.

—Cour de police du 30 oct : W. Rodgers, Ls. Green, G. Fitzgerald, L. White, pour désertion de leur navire, 10 jours de prison ; Thos. Hayden, vagabondage, $20 ou 2 mois de prison ; Douglass Mackenzie, même offense, même pénalité ; C. Close, désertion de son navire ainsi que Ed. Hughes, 1 mois de prison.

—Nous référons le lecteur à la vente par encan du terrain et de l'église des Récollets que doit faire M. Arnton, le 15 Novembre. Ce magnifique emplacement a 18,834 pieds de superficie, et situé dans la partie plus riche de notre belle cité. Ce terrain ne peut manquer d'attirer l'attention des capitalistes et des acheteurs de bienfonds.

—Le Rév. J. West, no. 6 Place Washington, rue Pacifique, Brooklyn, L. I, dit dans une lettre : "Je suis heureux de témoigner de la valeur et de l'efficacité du Restaurateur et du Zilobalsamum de Mme. S. A. Allen. Il ont fait croître mes cheveux et les ont ramené de gris à leur couleur naturelle." A vendre par tous les droguistes. Dépôt, 198, Broadway, N. Y. 12

—Les personnes qui tiennent maison devraient demander l'extrait dit "BURNETT STANDARD COOKING EXTRACTS." Ce sont les meilleurs et les plus purs dans le marché, comme le certifient tous les épiciers de la ville. En vente, en gros, chez Barnes, Henry & Cie., rue St. Paul ; Dufresne & McGarity, 228, rue Notre-Dame, et tous les Epiciers. 206

COMMERCE.

Bureau de *La Minerve*
Montréal, 30 oct.

Il a plu toute la journée

MARCHES MONETAIRES.

(Rapport spécial pour la *Minerve.*)

Montréal, 30 octobre 1866.

Greenbacks	de	32	à	32¼
Change sur New-York, privé	de	32	à	32¼
Change sur New York, banque.	de	32	à	32¼
Traites d'or sur New York	de	pair	à	¼ d'es
Change stg de banque, 60 jours.	de	9¼	à	00
Change stg. privé	de	00	à	00
Argent	de	3¼	à	3½

BOURSE DE NEW-YORK.

New-York, 29 octobre 1866.

Pas de nouvelles télégraphiques à cause de l'état de la température, seulement à l'ouverture l'or était à 46¼

	Ouvert à	Fermé à
Or	46¼	00
Missouri Bonds 6s	82¼	00
Tennessee's Bonds 6s	73	00
North Carolina Bonds 6s	84	00
Change sterling	9¼	00
5 20 Bonds	14¼	00
Canton	54¼	54¼
Cumberland Coal Pref'd	61¼	61¼
Quicksilver	55¾	56¼
Mariposa Common	14¼	14¼
Mariposa Pref'd	31¼	31¾
W. Union Telegraph	52	52¼
Ohio & Miss. Art's R. R.	33¾	35¼
New-York Central "	118¼	119
Erié "	84¼	85¼
Hudson River "	126	127
Reading "	115¼	116¼
Michigan Central "	114¼	114¼
Michigan Southern "	92	92¼
Illinois "	123¾	124½
Pittsburg "	91	92¼
Rock Island "	109¼	110
N.-West Common "	57¼	57¾
N.-West Pref'd "	80¼	80¼
Fort Wayne "	108¾	109
Terre-Haute "	48¼	00

L. MARCHAND et Fils,
Courtiers, 94. Rue St. Frs.-Xavier.

MARCHE EN GROS.

Montréal, 30 oct.

Marché très-lourd, Les transactions ont été limitées à des lots de 100 quarts pour bonne superfine du blé du Canada, vendue de 7.20 à 7.25. Farine en sac de choix vendue à 3.90.

Farine par qrt de 196 lbs :—super. extra $8.00 à $0.00 ; extra $7 75 à $0.00 ; de goût, $7.40 à $7.50. superfine, blé du Canada, 7 20 à $7 25 ; forte, do, 7.25 à 7.35 ; superfine, blé de l'Ouest, 7.25 à 7 35 ; super. marques de la cité $7.25 à 7.35 superfine No. 2, 6.80 à 6.90 ; fine, 6.25 à 0.00 ; moyenne, 5.75 à 6.00 ; recoupes, 3.50 à 4.00 ; farine en sac, 3 80 à 3.90 par 112 lbs, selon la qualité.

Farine d'avoine, par qrt de 200 lbs—On ne rapporte aucune vente.

Blé, par 60 lbs—Quelques ventes du printemps du Haut-Canada en magasin à 1.50.

Pois, par 60 lbs—Dernière ventes de 84¼ à 86½c.

Avoine, par 32 lbs—Dernières ventes faites à 34½c.

Orge, par 48 lbs—Quelques mille minots vendus à 65c.

Seigle, par 56 lbs Quelques mille mts vendus à 63c.

Blé-d'Inde, par 56 lbs—Dernières ventes en entrepôt à 67½c.

Alcalis, par 100 lbs—Prix purement nominaux. Potasse, premières, $6.35 à $6 40 ; inférieures, $5 90 à 6.00. Perlasse nominale, $7.25 à 7.40.

Lard, par qrt de 200 lbs—Marché tranquille ; prix courant pour mess $27.50.

Beurre, par lb—Marché très lourd ; on ne rapporte aucune vente.

Fromage par lb—Manufacture des E-U (en entrepôt) de 11¼ à 11½c ; manufacture du Canada, de 11 à 13c selon la qualité ; nouveau, de 10¼ à 11c.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

(Par télégraphe.)

Milwaukee, 29 oct.

Blé—No 1, 2.14 à 2.15 ; No 2 1 95 à 1.96 ; reçu 107,000 mts.

Farine—ferme, 10.40 à 10.50.

Chicago, 29 oct.

Blé—No 1 2.22 à 0 00 ; No 2 1.96 à 0.00 ; reçu 98,000 mts.

Blé-d'Inde—Ferme, 9 c à 00 ; reçu 24,000 mts.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES

EXPÉDIÉES A "LA MINERVE."

Dépêches Générales.

New-York 29.

Une dépêche de Washington au *Herald* dit que le gén. Grant désire que le gén. Sherman prenne le porte-feuille de M. Stanton afin de pouvoir avoir son aide pour la réorganisation de l'armée.

On rapporte que le gén. Sherman n'aspire pas à cette position ; dans ce cas le gén. Grant espère que le gén. Stedman sera nommé.

New-York 30.

Une dépêche de Washington au *Times* dit que le col. Campbell, ministre des Etats-Unis au Mexique, est parti avec des lettres de créance du gouvernement de Juarez et avec des instructions en conformité avec l'arragement tripartite déjà annoncé, conclu entre les Etats-Unis, la France et la république du Mexique.

Napoléon doit commencer à retirer ses troupes au mois prochain, et il est probable que toute l'armée aura laissé le Mexique en Janvier prochain. Naturellement Maximilien prendra la route de l'Europe. Notre gouvernement va offrir au gouvernement Mexicain son protectorat, en s'engageant d'agir en cas de besoin. Dans ce but, un officier militaire distingué doit accompagner le col Campbell. On parle des généraux Sherman et Hancock, comme devant être chargés de cette mission. En considération de ces bons offices, le Mexique cèdera aux Etats-Unis toute la Basse Californie et les territoires de Sonora et de Chihuahua.

Dépêches de Nuit.

New-York, 30.

On annonce que le président fénian Roberts va bientôt publier une adresse importante au sujet de la condamnation de Lynch en Canada et de l'organisation de la confrérie.

Philadelphie, 30.

Une assemblée des féuians de cette ville a eu lieu ce soir au sujet de la condamnation à mort de Lynch et de McMahon et on y a adopté une résolution censurant fortement l'administration de l'Angleterre envers l'Irlande.

NAISSANCE.

En cette ville, le 24 courant, la dame de M. Honoré Riendeau, un fils.

Pension Demandée.

Un Monsieur seul demande à pensionner dans une maison Française.

S'adresser à P. X., à ce Bureau.

30 octobre. 44—ti p

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

Cet après-midi

VENTE Spéciale de Chevaux, Harnais, Carosses, Sleighs, Robes, etc.

MERCREDI APRÈS-MIDI, le 31 du courant, seront vendus à la FOIRE ROYALE DE CHEVAUX D'ALLOWAY, les Chevaux suivants, sans réserve :

Une paire de magnifiques chevaux baies tous deux bons pour la chasse et habitués à porter une Dame. Ils sont bien appareillés et vont très-bien au harnais.
Un magnifique carosse à 4 roues, sur lequel on peut mettre un ou deux chevaux.
Un carosse à deux siéges avec timon neuf.
Un do de Québec en bon ordre
Deux setts de harnais montés en argent s'adaptant à un seul, deux chevaux ou tandem.
Un harnais simple en bon ordre.
Selles, brides, avoine, son, &c, &.

— AUSSI : —

Un magnifique sleigh double de famille pour un ou deux chevaux.
Un do Dog do do
Un do siége en glissoire do
Robes de buffle.

Vente à DEUX heures.

JOHN J ARNTON,
Encanteur.

40

Vente de Commerce de Faïence, First, Porcelaine, etc.

MERCREDI, le 7 NOVEMBRE prochain, seront vendus environ CENT PANIERS des meilleurs POTERIES du STAFFORDSHIRE, assorties suivant les besoins du commerce dans les deux sections de la Province.

On attire l'attention sur différents paniers de Porcelaine bien assorties. On est à préparer des catalogues.

Aussi :—Un envoi de vingt-cinq paniers de Faïence, Pierre blanche et Vaisselle coloriée, importation de cette année.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

37

Vente positive de 177 quarts d'Huile de Charbon.

VENDREDI APRES-MIDI, le 2 Novembre, le soussigné vendra à ses Chambres d'Encan, rue Notre-Dame, en Lots convenables au Commerce, 177 quarts d'HUILE DE CHARBON "Aurora", supérieure. Mesure garantie et on ne charge rien pour les quarts. On attire une attention spéciale sur ce lot, et on a reçu un ordre positif de vendre cette consignation.

Conditions : Comptant.

Vente à TROIS heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

45

Vente de deux Maisons confortables en brique, Nos. 9 et 11, Ruelle Roy, près de la rue St. Joseph.

MARDI prochain, le 6 Novembre, le soussigné vendra, à ses Chambres d'Encan, la PROPRIETE ci-dessus. L'emplacement a un front de 37 pieds environ sur une profondeur de plus de 7: pieds.

Vente à DIX heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

45

Vente importante d'une magnifique Propriété rues Notre-Dame, Récollet et Ste. Hélène, connue comme 'Eglise des Récollets, Maison d'Ecole et Terrains,"

Le soussigné a reçu instruction de la FABRIQUE DE MONTREAL de vendre par encan public, à ses Salles d'Encan, JEUDI, le 15 NOVEMBRE prochain, cette splendide Propriété connue comme PROPRIETE DE L'EGLISE DES RECOLLETS, bornée par trois rues, et ayant un front, mesure anglaise, de
135 pieds sur la rue Notre-Dame,
133 pieds sur la rue Ste. Hélène
134 pieds 6 pouces sur la rue des Récollets,
Et un résidu de 143 pieds sur le côté adjoignant la propriété de M. Moss.

Formant une superficie d'environ 18,834 pieds, comme on peut le voir d'une manière plus descriptive sur le Plan.

Cette Propriété sera vendue COMPLÈTE et LIBRE de toute Taxe Spéciale encourue par les améliorations de la rue Notre-Dame.

Les Termes de paiement seront LIBERAUX.

Les conditions de la vente seront préparées et imprimées pour le jour de la vente.

Vente à ONZE heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

45

PAR G. McGREGOR.

VENTE de COMMERCE

DE

Marchandises de gout, objets galvanisés, etc.

SAMEDI, le 3 Novembre, le soussigné vendra à ses magasins, Nos. 459 et 461, rue St. Paul, les consignations de prix venant directement de France et d'Angleterre, savoir :

Horloges françaises dorées
Bijouteries de goût
Setts galvanisés à thé et à café
Cuillers et fourchettes do
Chaines en jais, Colliers et Croix
Télescopes et Lunettes d'Opéra
Porte-monnaies, Brosses
Peignes en Caoutchouc, etc.
Et une grande variété de petits effets.

Vente à DIX heures.

G. McGREGOR,
Encanteur

40 hi

Wm. A. Curry,

AGENT D'IMMEUBLES ET COMPTABLE

AGENCE POUR

Maisons et Terrains ; Emprunts faits sur des Propriétés Foncières.

BUREAU 84, GRANDE RUE ST. JACQUES

☞ Les capitalistes étrangers sont invités à communiquer avec l'annonceur.

6 juin. a 224

Compagnie du Richelieu

Ligne Journalière de Vapeurs de la Malle Royale

ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC.

Le Vapeur *QUEBEC*, Capt. J. B. Labelly, partira du Quai Richelieu pour Québec CE SOIR, à six heures, arrêtant aux ports intermédiaires

PRIX DU PASSAGE :

Première Classe.............. $2.50

(Repas et lits ouverts dans la chambre des Messieurs inclus.)

Seconde Classe.............. $1.00

Les billets de passage seront vendus au Bureau sur le Quai. Les Cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au Bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau, 203, Rue des Commissaires.

J. B. LAMÈRE,
Agent Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu,
Montréal, 31 oct. 1866.

VENTE PAR ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW.

Demain.

Vente de Meubles.

La grande Vente Hebdomadaire de Meubles de Ménage de seconde main en acajou et noyer, Tapis, Pianos, Poëles de Cuisine et de Chauffage, et Effets de Ménage en général, aura lieu au magasin de M. SHAW, Grande Rue Ste. Jacques, JEUDI MATIN, le 1er Novembre.

Vente à DIX heures.

H. J. SHAW,
Encanteur.

44

PAR JOHN LEEMING & Cie

VENTE de COMMERCE

Brandies, Vins Epiceries de toutes sortes, etc.,

POUR LE COMPTE DE

JULES FOURNIER, Ecr.,

A SES MAGASINS, RUE ST. PAUL,

Jeudi, le 8 Novembre.

Vente à UNE heure.

Ou immédiatement après la vente pour MM. Rimmer, Gunn et Cie.

JOHN LEEMING & Cie,
Encanteurs.

40

Vente par ordre du Syndic.

Sera vendu par ordre de THOMAS S BROWN, Ecuier, Syndic Officiel, sans réserve, par encan public, LUNDI, le QUINZIEME jour de NOVEMBRE, au magasin No. 3½, Rue St. Sacrement, tout le FONDS DE MAGASIN EN GROS appartenant aux biens de William Nivin et Compagnie, Faillis, comprenant :

Thés Hyson, Young Hyson, Souchong, Twankay, Gunpowder, Japon, &c, en demi-boites, Sucre, Chandelle, Tabac, Sirop, Riz, Sel, Café Dent de Lion, Chicorée, Savon commun, de Castille et de goût, Alum, Moutarde, Salpêtre, Ecorce de Citron et d'Orange, Marinades, Huile de Ricin, Pipes T. D., Raisins, Poivre, Avelines, Sel d'Epsom, Macaroni, Figues, Huile douce, Amendes, Piment, Vitriol, Indigo, Réglisse, Bois Rouge, Sagou, Crême de Tarte, Noix de Muscade, Garance, Borax, Cire d'Abeille, Casse, Mèche de Coton, Vinaigre, Graine de Trèfle, Pierre Bleue en Boutons, Empois, Graines des Canaries, &c, &c.

— AUSSI : —

Une Salamandre de prix, Pupitres et Meubles pour Bureau.

Le tout en quantité, dans la meilleure condition, composant le fonds d'un vaste magasin à'Epiceries, digne de l'attention des acheteurs de la cité.

Vente à DIX heures.

☞ CONDITIONS, COMPTANT.

JOHN LEEMING & Cie,
Encanteurs.

44

Province du Canada,
District de Montréal,
Circuit de Verchères.

Cour de Circuit.

No 773.

Verchères, ce premier jour d'octobre mil huit cent soixante-et-six

Présent :

Son Honneur le Juge Monk,
Juge, Cour Supérieure.

ZÉPHIRIN de ST. AUBIN, notaire public, de la paroisse de St. Marc, district de Montréal, comté de Verchères,

Demandeur.

vs.

NAPOLÉON LANGLOIS dit LACHAPELLE, cultivateur, de la paroisse de St. Marc, district de Montréal, comté de Verchères,

Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, sur motion du Demandeur en cette cause, en autant qu'il appert par le rapport de Louis Milotte, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le district de Montréal, annexé au bref de sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans le District de Montréal su dit et qu'il y possède néanmoins des biens immeubles dans le dit district, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles publié à Montréal appelé " La Minerve," et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles publié à Montréal appelé " The Montreal Herald," notifié de comparaître devant cette Cour et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

Par la Cour,

E. E. CHAGNON,
G. C. C.

45

AVIS.

LE BARREAU DU BAS-CANADA.

SECTION DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

L'Assemblée Semestrielle de cette section aura lieu à la Salle du Conseil, VENDREDI, le DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain, à TROIS heures P. M.

H. L. SNOWDON,
Secrétaire.

Montréal, 25 octobre 1866—44

Ecole de Médecine et de Chirurgie DE MONTREAL.

FACULTE DE MEDECINE

DE

"L'University Victoria College"

A

MONTREAL.

Les COURS DE LECTURES commenceront à cette Institution le CINQ NOVEMBRE 1866, et finiront le TRENTE AVRIL 1867.

Par ordre,

HECTOR PELTIER, M. D,
Sec.-Trés. E. M. C. M.

12 octobre 1866—29 c

Banque de Montréal.

AVIS est par le présent donné qu'un Dividende de CINQ par CENT sur le fond capitalisé de cette Institution a été déclaré pour le semestre courant, et que le dit Dividende sera payable à la Maison de Banque en cette cité le et après SAMEDI, le PREMIER jour de DECEMBRE prochain.

Le livre de transport sera fermé depuis le 15 jusqu'au 30 Novembre inclusivement.

Par ordre du Bureau,

E. H. KING,
Directeur-Général.

Montréal, 26 octobre 1866—42 l a

VENTE PAR ENCAN.

PAR J. G. SHIPWAY.

Ce Matin.

VENTE POUR LE COMMERCE

DE

THE, SUCRE, FRUITS,

Vins, Epiceries, &c, Frais,

POUR LE COMPTE DE

MM. J. TIFFIN & FILS,

A LEURS MAGASINS,

Mercredi, 31 Octobre courant,

OU ON OFFRIRA EN VENTE

ENVIRON

2000 Btes Thés Nouveaux,

COMPRENANT :

TWANKAYS, IMPERIAL,
HYSON TWANKAY, GUNPOWDER,
HYSON, CONGOU,
JAPANS, OOLONG,
YOUNG HYSON.

Chandelles de Baleine, Belmont
Qts de Marinades mêlés
Caisses do do
Balles de mèches de chandelles
Caisses de cartes à jouer, anglaises
Boites pipes écossaises
Boites d'Arrowroot de la Jamaïque
Qts de racine de gingembre
Caisses Casse
Sacs de poivre noir
Sacs de Piments
Balles de Clous
Caisses de Muscades
Boites de Savon de Castille
Caisses Plombagine en bloc
Caisses do do
Caques de Salpêtre et de Sel d'Epsom
Barils de Sel de Table
Boites de Pierre Bleue en boutons
Caques de Sel de Soude
Caques de Bicarbonate de Soude
Soufre en baton
Couperose verte en barils
Noir de Fumée en barils
Huile de Graine de Lin—double bouilli, en barils
Amandes de Tarragona en poches
Noix en poches
Raisin de Corinthe en barils
Boites de Raisin Muscatel en grape
Poches café Java
Poches café Laguayra
Poches do St. Domingue
Poches do Friage
Caisse Idigo de Madras
Boucauts Tabac en feuilles
Boites do manufacturé
Caisses Liqueurs
Caisses Chartreuse
Caisses Eau-de-Vie de Bordaux
Tonnes, qr-qrts et octaves Eau-de-Vie, et Vin de Growers' Co.
Octaves, qr-qrts et pipes beau Vin de Porte Taragona
Tonnes Rum de Cuba
Xérès couronné
Tierç Vinaigre de Bordeaux
Bouc Sucre de Barbades et de Cuba
Tonnes et barils Mélasse Moscouade
Tonnes, Tierç, et barils Melasse terrée
Tonnes Centrifugal do
Qts Sirop doré
Cqs d'huile de Veau-marin pâle et couleur de paille
Qts d'huile de Morue, etc, etc

EX "DEODAR" ET "CANNYSCOT,"

Qts / Demies / Boites — Raisin par lits—Récolté en 1866
Demies / Boites — Raisin de Valence—Récolté en 1866
Cabas d'amandes do

Et avant la vente susdite aux magasins

ON OFFRIRA EN VENTE,

SUR LE DU QUAI,

Les Cargaisons des Goelettes "Foam" et "Lady," de Canso, N.-E.,

CONSISTANT EN :

Harengs
Maquereaux
Morues de Table Sèches
Huile de Veau-Marin et de Morue

Echantillons de Thés Nouveaux.

Vente à NEUF heures.

J. G. SHIPWAY,
Encanteur.

44

Chasses et Courses au Clocher Militaires de Montréal.

COMMISSAIRES :

Major-Gén. l'Hon. J. Lindsay	Son Honneur le Maire
Hon. M. Laframboise	C. J. Brydges, Ecr.
Col. Bell, V. C., 23me Fusilliers R. W.	Col. Fane, 23e K. O. B.
Lt.-Col. Pipon, A. R.	A. W. Alloway, Ecr.
J. H. Daly, Ecr.	J. Hikson, Ecr.
H. Hogan, Ecr.	G. Stephens, Ecr.
	Lt.-Col. Boucher, V.C, Brig des Carabiniers

Capt. Clarke, 13me Hussards.

DEUXIEME JOUR, JEUDI, LE 1er NOVEMBRE PROCHAIN

I—HUNT CUP.

Un enjeu de $20, outre $200. Environ 3 milles d'une campagne propre à la chasse. Pour les chevaux qui ont été régulièrement dressés à la chasse, accompagnés de meutes, durant la présente saison. Ils devront appartenir *bonâ fide* à ceux qui prendront part à la chasse. Ils devront aussi les monter. Poids, 11 stones et 7 lbs.

II.—OPEN STEEPLE CHASE.

Un enjeu handicap de $30, outre $200. La course est ouverte à tous chevaux. Le handicap sera déterminé par les commissaires. Les écuyers auront 5 lbs.

Les entrées pour le premier jour (comprenant les enjeux et les couleurs de distinction) doivent être adressées au Capt. Healy, St Lawrence Hall, le ou avant Samedi, le 27 Octobre, à 4 hs P. M., et pour le second jour, le ou avant Mardi, le 30 Octobre, à 2 hs. P. M.

Le Handicap pour la course " Open " devra être déclaré à 6 hs. P. M le même jour.

Trois chevaux devront prendre part à la course, ou l'argent ajouté sera retiré.

La décision des Commissaires (ou de ceux qu'ils nommeront) sera dans tous les cas finale.

La première course, chaque jour commencera à 1 heure P. M. précise

R. C. HEALY, B. M.

Montréal, 8 octobre 1866—26

VACHE PERDUE.

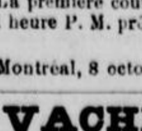

Une VACHE LAITIÈRE, toute rouge, cornes régulières de 5 ans, portant une étiquette à une ficelle autour de la tête, avec le nom du propriétaire, s'est échappée de l'enclos sur la rue Sanguinet et Ste. Catherine. Récompense libérale à celui qui la ramènera au Marché des animaux, rue Craig, près de la rue Campeau.

1866.

NOUVELLES CRINOLINES

DE

J. W. BRADLEY.

CRINOLINE ELLIPTIQUE

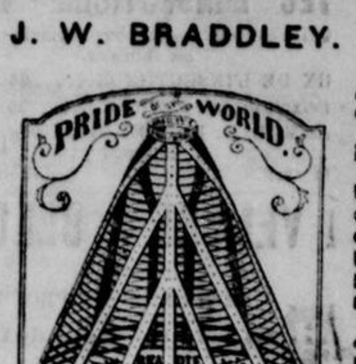

OU A DOUBLE CERCLE.

Ces crinolines ne plient ou ne se brisent pas comme les cercles simples, mais conservent leur forme gracieuse et parfaite, où trois ou quatre crinolines ordinaires auraient été mises de côté comme inutiles. Chaque crinoline est composée de deux cercles en acier bien faits, fortement liés ensemble, de sorte qu'ils forment la crinoline la plus forte, la plus flexible et la plus légère. De fait, pour la promenade ou la maison, l'église, le théâtre, les chars, carosses, assemblées nombreuses, &c, &c, &c, elles sont supérieures à toutes les autres, et réunissent le confort, la durée et l'économie, à cette élégance de forme qui fait de la

CRINOLINE ELLIPTIQUE

OU A DOUBLE CERCLE

La favorite du monde élegant.

Pour jeunes Dames, Demoiselles et Enfants elles sont très-supérieures à toutes les autres.

Demandez la

CRINOLINE ELLIPTIQUE OU A DOUBLE CERCLE

manufacturée exclusivement par

WESTS, BRADLEY & CARY,

les seuls propriétaires de la patente,

97, *Chambers, et* 79 *et* 81, *Rue Reade*,

NEW-YORK.

☞ A vendre dans tous les magasins de première classe aux Etats-Unis, Havane, Cuba, Mexique, Amérique du Sud, Indes Occidentales et autres pays.

MODES DU PRINTEMPS.

CRINOLINES

Elliptiques et à double cercle

LE NEW EMPRESS

Et toutes autres formes de toutes les grandeurs

A VENDRE PAR

Henry Morgan & Cie.

CRINOLINE ELLEPTIQUE

DE

J. W. BRADLEY

Nouvelles Modes du Printemps

L'EMPRESS TRAIL,
L'ORGUEIL DE L'UNIVERS,

Et autres formes de toutes grandeurs et de numéros différents.

A VENDRE PAR

H. & H. Merrill.

AVIS AU MONDE ELEGANT.

NOUVEAUTÉ DE LA SAISO

L'Imperial Trail

Et autres crinolines elliptiques de toutes grandeurs fabriquées par

J. W. Bradley.

A VENDRE CHEZ

Murphy, Freres.

CRINOLINE ELLIPTIQUE

A Double Cercle

DE

J. W. BRADLEY

Crinoline la plus populaire, la plus élégante, la plus à la mode et la plus économique

A VENDRE CHEZ

G. A. Gagnon & Cie.

ELLES FONT FUREUR

LES

CRINOLINES A DOUBLE CERCLE

DE

J. W. BRADLEY.

Elles sont de beaucoup supérieures aux autres en beauté, grâce, confort, élégance et durée.

A VENDRE CHEZ

Madame Gunn.

CRINOLINES ELLIPTIQUES

DE

BRADLEY

Sont la plus grande amélioration dans les Crinolines pour Dames que nous ayions vue.

Elles sont tout-à-fait élégantes et confortables.

A VENDRE PAR

Joseph Beaudry & Cie.

ACHETEZ LA MEILLEURE

La Crinoline à dernière façon,

CELLE A DOUBLE CERCLE,

Fabriquée par

J. W. BRADLEY

A VENDRE PAR

Dufresne, Gray & Cie.

17 juillet—258 am

Détruisez vos Insectes,

NAISES, COQUERELLES, BARBEAUX ITES, CHENILLES, PUCERONS VERTS DES FLEURS, ARAIGNÉES, MOUCHES, etc, etc.

MORT AUX RATS ET SOURIS

VEC L'INSECTICIDE-VICAT,

Qui n'est pas poison pour l'homme ni pour les animaux.

IX DE L'INSECTICIDE...... 25 CENTS.
Prix de la mort aux Rats....... 25 *Cents.*
ez M. E. H. DOUCET, Rue Craig, No. 185, Montréal

14 avril. 189—smk E

VENDRE A BELŒIL.

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ

Située au Village de Belœil

A proximité des chars et vapeurs

OCCUPÉE CI-DEVANT

MME RÉSIDENCE ET PLACE D'AFFAIRES

DE

FEU P. MALOT, ECUIER,

tie d'une grande maison de briques munie de yaux pour l'eau et entourée de belles plantations, deux vastes hangars pour le grain (dont n en pierre), un autre hangar pour le bois et voitures, un autre bâtiment très-vaste contenant écuries et étables, deux cours, un jardin acieux planté d'arbres fruitiers et un bon quai r la rivière; en un mot, l'une des places de mmerce des plus avantageuses et des plus gréablement situées de toute la rivière Chambly. Cette propriété, avec toutes les bâtisses et méliorations, a coûté au-delà de $8,500 à celui i l'occupait aujourd'hui le soussigné l'offre vente pour moins que la moitié du prix qu'elle coûtée, et avec des termes extrêmement faciles.

—o—

AUSSI À VENDRE

. TRÈS-BONNE COMPOSITION

PLUSIEURS

BONNES TERRES

DANS

elœil et St. Jean-Baptiste.

S'adresser à

J. B. BROUSSEAU, Avocat,
No. 53, Petite Rue St. Jacques

u au

Dr. J. B. BROUSSEAU, Station de Belœil.

31 octobre—45

COMPAGNIE DE NAVIGATION de BEAUHARNOIS, CHATEAUGUAY et HUNTINGDON (Limitée.)

Le vapeur *SALABERRY*, qui a été complètement réparé à neuf dans le cours de l'hiver dernier, reprendra, à l'ouverture de la navigation, s voyages réguliers, partant de Montréal tous Mardis et Vendredis, à 2 heures p. m., et de achine à l'arrivée du convoi de 5 heures p. m., rrêtant à Beauharnois, St Timothé, Valleyfield, ôteau Landing, Port Lewis, St. Anicet, Lancaster, Summerstown, Cornwall, St. Régis et Dundee

Au voyage de retour, il partira de cette dernière place tous les Lundis et Jeudis, à 4 heures m., arrêtant aux endroits ci-dessus mentionnés descendant, ainsi qu'au Côteau du Lac et aux èdres, et arrivant de bonne heure à Montréal ans l'après-midi des mêmes jours.

Ce vapeur sera commandé par son ancien pitaine, M. C. B. DEWITT, marin de grande xpérience, dont la parfaite reconnaissance du afic de cette route, et la manière si pleine d'urbanité et de politesse pour les voyageurs confiés ses soins, lui ont gagné l'estime générale, et ont une ample garantie que rien ne sera négligé our assurer le confort et la sécurité des voyageurs que patronisera le bateau commandé par Capt. Dewitt.

OWEN LYNCH, Gérant.
ureau: 55, Rue des Commissaires, Montréal.

19 mai—210 E x

LA SEULE LIGNE D'EXPRESS MERICAINE QUOTIDIENNE de MONTREAL

Pour Ogdensburg, Prescott, Brockville, Kingston, Oswego, Rochester, Toronto, Niagara et Lewiston.

Nouveaux steamers avec cabines en haut: *MPRESS*, Capt. L. C. Couvrette, B. C., et *ORD ELGIN*, Capt. J. H. DeWitt.

Un des steamers susdits laissera le Canal au assin, tous les matins, excepté les dimanches, 7 heures, et Lachine à l'arrivée du convoi de heures, partant de la station Bonaventure pour GDENSBURGH et PRESCOTT, arrêtant au ôteau Landing, Cornwall et aux ports intermédiaires pour venir en connexion avec les magnifiques steamers de Lac *Ontario*, *Bay State* et *ataract*, qui sont en rapport avec toutes les gnes de chemin de fer sur le côté nord et sud Lac Erié pour tous les points sud et ouest, et un bâteau allant en droite ligne de Buffalo Cleveland, Détroit, Milwaukee, Chicago et aux rts intermédiaires.

Pour les billets de passage, on peut s'en procurer de H. ST. DIZIER, 93, (nouveau numéro), ande Rue St. Jacques, ou aux Hotels; C. C. FALL, agent pour billets, Quai du Canal, à

OWEN LYNCH, Agent,
19 mai--210 x k E 55 et 56, Rue Commune.

ETABLISSEMENT

Hydrothérapique de Montréal.

Hydrothérapie rationnelle. Traitement spécial des Maladies Chroniques, Nerveuses, Rhumatismales, de la Peau, des Voies Digestives, Genito-Urinaires,

296, Rue Dorchester.

G. S DE BONALD, M. D C. M., Membre de la Société Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de France, &c, &c, &c.

22 février—138 a k

C. RITCHOT,

LIBRAIRE,

No. 26, GRANDE RUE ST. LAURENT,

MONTRÉAL.

M. C. R., a toujours en mains un assortiment complet de Joaillerie, Bijouterie, Joujoux, Voiture d'Enfant, Laine de Berlin importée, de choix et de toute sorte, Brodures magnifiques en Laine et sur Canevas, Tapisserie de tous les goûts., etc.

Ce Mr. fabrique aussi des CADRES de toutes dimensions.

26 oct—m D 41

DUHAMEL & DROLET,

AVOCATS,

Bureau: No. 28, Rue St. Vincent, Montréal.
JOSEPH DUHAMEL. | GUSTAVE A. DROLET.

M. Drolet suivra les cours de St. Jean.

22 sept. 12 sm k

Acte concernant la faillite, 1864

T. SAUVAGEAU,

SYNDIC OFFICIEL,

Pour le District de Montréal,

No. 1, RUE ST. SULPICE.

26 octobre. 41 dm g

LOT DE TERRE A VENDRE.

Un LOT DE TERRE de 100 acres en bois avec une sucrerie, dans la paroisse de Ste. Agathe-des-Monts, comté de Terrebonne. Conditions faciles. S'adresser au propriétaire soussigné, J. O. MAILLOUX, au Bureau de *La Minerve*

sept.—301

L. J. A. SURVEYER

MARCHAND DE

FERRONNERIES, POELES

&c., &c.

524 Rue Craig

PRES DE LA RUE ST. LAURENT.

Constamment en mains un assortiment considérable de Poëles à charbon et à bois parmi lesquelles se trouve le célèbre nouveau Poële de passages pour charbon "L'ORIENTAL," "l'ALBANIAN" le "NORTHERN LIGHT" Poëles sourds dans lesquels on peut faire du feu à volonté. Tuyaux montés à ordre par des ferblantiers d'expérience.

26 octobre. 1m k

Du Steamer "Chaudière," de Londres.

DIRECTEMENT DE CROSSE & BLACKWELL

Un assortiment de choix d'EPICERIES GENERALES et des PRIMEURS de la saison, comprenant:

Marinades assorties, variantes, marinades orientales du Capt. White, marinades des Indes Orientales et Occidentales, champignons marinés, champignons fraichement cueillis, coqs de bruyère truffés, pois verts, fèves vertes; Soupes—Ox Tail, Julien, Mock Turtle, légumes; Café essence, essences assorties; Gelées—groseilles noires et rouges, gelée d'orange, ananas; Ortolans en boites, gelée d'amende, gelée de noyau, madère; Confitures—groseilles, fraises, framboises, reine Claude, prunes, ananas, saucisse de Boulogne; Olives—d'Espagne et de France, ananas complets en boîte pour dessert, fromage de Parme, fromage Stilton, fromage Queen's arm

Dindes sauvages, poules des Prairies et cailles, attendues tous les jours chez

DUFRESNE & McGARITY.

8 octobre—25 r

Pourquoi mettre vos habits en haillons à force de les frotter sur des planches pour les blanchir, lorsqu'ils peuvent être lavés

PLUS FACILEMENT ET PLUS VITE

En se servant de la

GLYCERINE

ET DE LA

POUDRE DE SAVON

DE

HARPER TWELVETREES?

La femme d'un ministre a dit: "On épargne au moins la moité de SAVON, les deux tiers de TEMPS et les trois quarts de TRAVAIL."

A vendre dans tous les magasins en général.

Walter Marriage,
Agent pour le Canada,
16 avril—182 Montréal.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de quatre par cent sur le capital versé de la BANQUE JACQUES-CARTIER, a été déclaré pour le semestre courant et sera payé au bureau de la Banque, le et après le PREMIER jour de Décembre prochain.

Les livres de transport seront fermés du 16 au 30 Novembre prochain inclusivement.

Par ordre du Bureau,

H. COTTÉ, Caissier.

Montréal, 29 octobre 1866. 43

Portraits Photographiques.

On a enfin trouvé, à la Galerie Photographique Anglo-Américaine, une méthode qui permet de prendre et finir un portrait en quelques minutes; les portraits ne s'effacent pas ni deviennent tachés, et ils sont de fait indestructibles. Ils peuvent être pris lorsque le temps est sombre ou pluvieux, comme lorsque le soleil est brillant Allez voir, et vous trouverez que l'on ne peut rien trouver de mieux dans la ville pour le prix. Des petits portraits, des ambrotypes de Bronton et des photographies peuvent être faits aux plus bas prix, à la satisfaction de tous, car on ne laisse pas sortir de la galerie des portraits dont on ne serait pas content. N'oubliez pas d'aller visiter la Galerie Photographique Anglo-Américaine, No. 7, RUE BONAVENTURE.

1er septembre—298

COMPAGNIE

DES

Vapeurs Oceaniques de Montreal

1866 1866

ARRANGEMENTS D'ETE.

Les passagers sont enrégistrés pour Londonderry, Glasgow et Liverpool.

Les Billets de retour, sont accordés à des prix réduits.

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs suivants de 1ère classe:

Moravian	2650 tons..	Capt. Aiton
Austrian........	..	en construction
Nectorian	..	do
Peruvian	2600 " ..	Capt. Ballantine
Hibernian.......	2434 " ..	Lt. Dutton, RNR
Belgian	2400 " ..	Capt. Brown
Nova-Scotian	2300 " ..	Capt. Wylie
North-American...	1780 " ..	Capt. Kerr
Damascus	1600 " ..	Capt. Watt

Transportant les Malles du Canada et des E.-U (Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUEBEC tous les SAMEDIS durant la saison, arrêtant à Loch Foyle (Londonderry) pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse.)

Et leur LIGNE de GLASGOW, composée des Steamships suivants:

St. David......	1650 tons..	Capt. Aird
St. Andrew.....	1432 " ..	Capt. Scott
St. George......	1468 " ..	Lt. Smith, R.N.R.
St. Patrick.....	1207 " ..	Capt. Trocks

Voyageant entre le Clyde, Québec et Montréal (touchant à Kingstown, Dublin, pour prendre les passagers) à des intervalles réguliers durant la saison navigable du St. Laurent.

LIGNE DE LIVERPOOL—DE QUEBEC:

Peruvian....................	Samedi, 3 Nov.
Moravian....................	Samedi, 10 Nov.
Damascus....................	Samedi, 17 Nov.
Nova-Scotian................	Samedi, 24 Nov.

Prix du passage de Québec à Londonderry ou Liverpool:

CABINE........................ $70 et $80
(Suivant les accommodements.)
ENTREPONT.................. $25

Les Cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.

Pour fret et autres particularités, s'adresser à

H. & A. ALLAN,
Coin des rues Youville et de la Commune
21 Montréal.

NOYÉ,

A Hochelaga, vendredi dernier, à 7 heures du soir, un nommé Jacques Lamoureux, de Longueuil, âgé de 42 ans. Il est d'une bonne grandeur, la figure longue, les cheveux et les favoris blonds; il portait un surtout en tweed brun avec des *flaps* sur les poches, un corps de flanelle rouge, une chemise de coton barré bleu et blanc, une cravate en laine de diverses couleurs, une veste et des pantalons gris, des bottes, des chaussons de coton bleu. Ceux qui en auront connaissance voudront bien le laisser savoir au Rév. M. THIBAULT, Curé de Longueuil.

30 octobre—44 si p

A VENDRE.

En Magasin et Arrivant:

Caques Selpêtre
Quarts Sel d'Epsom
Tierçons Pierre bleue en bouton
Quarts Noir de Fumée
" Blanc d'Espagne
" Crystaux de Soude
Caques Bicarbonate de Soude
Caisses Huile de Ricin
Boites Savon Anglais
Quarts et caques Alum
Boites Plombagine
Caisses Porter de Guiness
Tonnes et quarts Vinaigre de Bordeaux
Vermicelle et Macaroni
¼ et ½ caisses Sardines
Caisses Cognac
Quarts et caisses Huile d'Olive
" Soufre en poudre
" Soufre en canon
Caisses rouges et vertes Genièvre de DeKuper
Poches Café Laguyra
Caques Couperose Verte
Boites Chandelles de Baleine Belmont
" Cannelles Cassia.

AMABLE PREVOST & Cie,
217, Rue des Commissaires.

Quarts Hareng du Labrador
" Morue Verte
" Huile pâle de Loup Marin et de Morue
" Huile de Charbon, meilleures marques
Tonnes Mélasse Terrée et Moscouade
" Sucre et Sirop raffinés, au même prix de la raffinerie
" Esprit de Vin, Gorderham & Worts
Quarts Lard Mess.

AMABLE PREVOST & Cie,
217, Rue des Commissaires.

16 octobre—32

A LOUER,

Une MAISON détachée, Rue St. Constant, avec Ecurie, grande Cour et Remises, convenable pour un charretier ou maître-ouvrier, &c.

T. & W. A. BATES,
No. 65, Petite Rue St. Jacques.

27 octobre—42 si p

Cheval Volé.

Dans la nuit de Samedi à dimanche, le 27 courant, dans la paroisse de St. François-de-Sale, un CHEVAL BRUN, ayant une demi-lune blanche dans le front, les deux pattes de devant ferrées seulement.

La pince du fer de la patte droite doit être partie. Ce cheval est d'un bon corps, sain et d'assez bonne mine. Il a été pris dans la prairie, entré dans l'écurie et attelé avec le meilleur attelage. Le collier est petit et a deux mortoises de chaque côté; les guides sont de chanvre. La charrette appartient à M. Eusèbe Bastien, de la même paroisse; elle est de couleur verte et à ressorts, les roues sont bien rouées, la planche de derrière ballotte et porte un trou; il y avait dans la charrette trois ou quatre poches contenant quelque chose comme du grain.

La personne qui aurait connaissance de ce cheval voudra bien l'arrêter et en donner connaissance au propriétaire, à St. François de-Sale.

29 oct—44 ci p FRANÇOIS VÉZINA.

Nouveautés ex "Hibernian."

Louis XVII—Sa vie, son agonie, sa mort, captivité de la Famille Royale au Temple, par M. A. de Beauchesne, 4me édition, avec gravures, 2 magnifiques vols. in-8o brochés.......................... $4.40

Histoire de Sainte-Monique, par M. l'Abbé Bougaud, 2ème édit., 1 vol in-8o, broché avec portrait.......................... 2.00

Histoire de la Nouvelle France, par Marc Lescarbot, enrichie de cartes, 3 vols. in-8o brochés.......................... 9.75

L'Oraison Dominicale, sermons prêchés aux Tuileries en 1866, par M. l'Abbé G. Deguerry, 1 vol. in 8o bro.......... 10.00

Jeanne D'Arc—Sa vocation, sa mission, sa mort, par A. Labutte, 1 vol. grand in-8o broché.......................... 0.15

La Guerre Générale devant l'opinion par le Mis de La Rochejaquelein, 1 vol. gr. in-8o broché.......................... 0.30

A Propos de la Guerre, par M. Louis Veuillot, 1 vol. grand in-8o, bro.......... 0.25

La Guerre—Statistique des armées de terre et de mer de la France, la Prusse, l'Italie, la Russie, &c, &c, 1 vol. grand in-8o. bro. 0.50

Jacquenin le Franc-Maçon, par Jean de Septchênes, 1 vol. in-12, bro.......... 0.50

Les Après-Midis du Bois-Tassault, récits et voyages, par M. l'Abbé V. Postel, 1 vol. in-12, bro.......................... 0.50

Souvenirs d'un Zouave—Campagne d'Italie, Solferino, Magenta, par Louis Noir, 3 v. in-12, bro.......................... 0.75

Bill-Biddon, le trappeur du Kansas, par C. de Cendrey, 1 vol. in-12, bro.......... 0.30

La Guerre, par Erkmann-Chatrian, 1 vol. in-12, bro.......................... 0.75

A travers la science, album d'enseignement universel, par M. Martin Doisy, 1 v. in-12, broché.......................... 0.50

L'Art d'accommoder les Restes, dédié aux petites fortunes par un gastronome émérite, 1 vol. in-12, cartonné.......... 0 38

Les Extrêmes, légende, par J. T. de Saint-Germain, 1 vol in-18, broché.......... 0.25

En vente à la Librairie de

J B. ROLLAND & FILS,
Rue St. Vincent, Nos. 12 et 14.

15 oct.—31 r

BUREAU

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle

CONTRE LE FEU

DE LA

Cité de Montréal.

Les Membres de cette Compagnie sont notifiés qu'une Répartition à TROIS POUR CENT a été déclarée sur leurs Billets de Prime consentis à la dite Compagnie pour l'année finissant le second Lundi d'Octobre 1866, et que la dite Répartition est maintenant due et payable au Bureau de la dite Compagnie, No 2 Rue St. Sacrement, Montréal, sans délai.

Par ordre du Bureau,

ANT. COMTE,
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 10 octobre 1866 qs c 27

COMPAGNIE

DU

CHEMIN DE FER A PASSAGERS

de la Cité de Montreal.

AVIS.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de cette Compagnie aura lieu à ses bureaux, coin des rues Craig et St.François-Xavier, MERCREDI, le DIX Novembre prochain à Midi pour l'élection des Directeurs pour l'année prochaine et la transaction des affaires en général.

Les Livres de Transport seront fermés jusqu'à cette date inclusivement.

Par ordre du Bureau,

J. GLASS,
Secrétaire.

22 octobre 1866—ti 44

FONDS DE SECOURS

AUX

Incendiés de Québec.

Les Souscripteurs à ce Fonds, qui n'ont pas encore payé leur souscription, sont priés de vouloir bien en transmettre le montant, sans délai, au Trésorier, HONORÉ COTTÉ, Ecr., Caissier de la Banque Jacques-Cartier.

HENRY STARNES,
Président C. S. I. Q.

Montréal, 29 octobre 1866.—ds 43

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOME.

Capital Payé.................. **Un Million de Piastres.**

Revenu...... **$125,000 par Mois.**

CONTRE LE FEU ET SUR LA NAVIGATION INTERIEURE.

POLICES accordées pour peu de temps ou polices d'une année sur les Manufactures, Marchandises et autres propriétés contre les pertes ou dommages causés par le feu.

POLICES DE PARTICIPATION pour un, trois ou cinq ans sur des Logements, Meubles, bâtisses de Ferme et leur contenu, donnant droit à participer dans les profits.

Les Dividendes pour les porteurs de ces polices ont été déclarés comme suit:

1860.... 50 pour cent.	1862.... 25 pour cent.	1864.... 50 pour cent.
1861.... 25 pour cent	1863.... 50 pour cent.	1865.... 60 pour cent.

Les POLICES PERPETUELLES exigent un dépôt d'une faible somme d'argent au lieu de tout paiement futur sur les Logements, Meubles, propriétés de Ferme, Eglises et Maisons d'Ecole. Assurance d'après les systèmes susdits effectuées à un taux de prime modéré par

ANGUS R. BETHUNE, AGENT.

BUREAU TEMPORAIRE: 104, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER—QUI SERA TRANSPORTÉ AU No. 64.

18 oct—um k

Résidence Suburbaine à Vendre

Cette BELLE PROPRIÉTÉ dans le dans le Faubourg St. Antoine, et sur la Rue Dorchester Ouest, connue sous le nom de ROSE PRÉ, ci devant la demeure de feu GEORGE DESBARATS, Ecuier. Le terrain a 470 pieds d'extrême profondeur, sur une largeur de 330 pieds, et contient plus de 110,000 pieds en superficie. La Maison est en pierre de taille, à deux étages, rez-de-chaussé et mansardes, 54 pieds sur 50, Jardin d'Hiver, 50 x 24, Serres Chaudes pour Raisin, etc., 119 x 18, Etables, Remises, etc. Le Jardin est parsemé d'arbres fruitiers en pleine vigueur, et les Vignes produisent des récoltes abondantes. Le site est un des plus beaux de l'Ile de Montréal, et le tout forme une des Résidences les plus complètes et désirables des environs de Montréal.

Les personnes qui désireront visiter cette Propriété, dans l'intention d'acheter, sont priées de s'adresser, ainsi que pour autres renseignements,

D. R. STODART,
Courtier, Agent, etc.
48, Grande Rue St. Jacques

7 fév. j—125

A Vendre,

Plusieurs excellents EMPLACEMENTS sur la Rue Richmond et la Rue St. Antoine.
S'adresser à

D. R. STODART,
Agent et Courtier,
48, Grande rue St. Jacques.

7 fév j—125

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC.

1866.—*Arrangements d'Été.*—1866.

Les Trains laissent maintenant la station Bonaventure comme suit:

POUR L'OUEST.

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à...................... 9.05 A.M.
Express de nuit do do do... 9 00 P.M.
Train omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires, à...... 7.00 A.M
Trains pour Lachine, à 7.00 A.M., 9.00 A.M. 12.00 midi, *3.00 P.M. et 5.00 P.M.
* Le train de 3.00 P.M. va à Plattsburg.

POUR LE SUD ET L'EST.

Train omnibus pour Québec, Island Pond et stations intermédiaires... 7.00 A.M.
Express pour Boston et places intermédiaires, en rapport à St. Jean avec le chemin de fer central de Vermont...................... 8.30 A.M.
Express pour Island Pond et les stations intermédiaires............ 2.00 P.M
Express par voie ferrée pour New-York, Boston et toutes les places intermédiaires, en rapport à St. Jean avec le chemin de fer central de Vermont à Burlington avec le chemin de fer Rutland et Burlington, et à Rouse's Point avec les stations du lac Champlain pour le lac George, Saratoga, New-York, &c, à....... 3.30 P.M.
Express de nuit pour Trois-Rivières, Québec, Rivière-du-Loup et Portland, à...................... 10 10 P.M.

Chars-dortoir dans chaque convoi de nuit. Bagage marqué (*checked*).

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser au guichet, Station Bonaventure.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

22 oct. 1866—38

Lalonde & Demers,

MARCHANDS-TAILLEURS,

No. 209,

RUE McGILL.

Les soussignés ont constamment en magasin Draps, Tweeds, Hardes Faites et toutes autres Marchandises d'Etapes, &c.

M. AMÉDÉ LARUE est attaché à cet établissement comme Coupeur.

2 oct—20 tmk

Argent à Prêter.

La Compagnie TRUST AND LOAN du Haut-Canada a des FONDS A PLACER sur des propriétés de ville et de ferme de première classe, pour garanties. Elle est aussi disposée à acheter de bonnes hypothèques.

Le taux de l'intérêt sur les emprunts est de 8 par cent.

Les emprunts sont ordinairement pour 5 ou 7 ans, mais si les emprunteurs le désirent, ils peuvent payer par versements annuels ou semestriels.

Un dépôt de $10 est requis par chaque demande.

Pour plus de détails s'adresser au bureau de la Compagnie, bâtisses de la banque Commerciale, No. 107, Grande Rue St. Jacques.

27—umk

A VENDRE

Cette BELLE PROPRIÉTÉ, sur le chemin de la Côte des Neiges, dans les limites de la cité, connue comme "Amelia Lodge" et appartenant à la succession de feu J. W. MONK. Cette propriété contient 15 arpents en superficie; elle a plus de 600 pieds de front, avec résidences et dépendances, jardin et verger. Ceux qui se proposent d'acheter pourront visiter les lieux en aucun temps.

Titres incontestables et conditions extrêmement faciles.

Pour les conditions et les détails, s'adresser à MM. JOHN LEEMING & CIE, ou à l'exécuteur soussigné.

S. C. MONK.

3 août—278

ALPHONSE JACQUES,

AVOCAC,

10—Petite Rue St. Jacques—10.

M. A Jacques suivra le Circuit de Verchères
25 octobre. 40—tm k

AVIS.

Toutes personnes endettées envers J. BEAULIEU, failli, sont priées de venir payer au plus tôt au soussigné.

J. LOUIS BARRÉ,
92 et 225, Rue St. Laurent.

25 octobre—40 si k

Dr. BELLE

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 471, RUE CRAIG, No. 471

(*Vis-à-vis le Champ-de-Mars.*)

14 mai—a 205

GRAND CONCERT CATHOLIQUE

DE

BIENFAISANCE

DE

L'AMERIQUE DU NORD

DEVANT AVOIR LIEU

LE 3 DECEMBRE 1866,

A

Kenkakee, Illinois,

SOUS L'AUTORITÉ DU

GOUVERNEMENT ET DU CLERGE CATHOLIQUE.

Pour le Bénéfice de deux Eglises Catholiques, l'éducation d'enfants orphelins et l'érection d'Ecoles, en opposition aux écoles protestantes du Père Chiniquy.

LA MUSIQUE SERA SPLENDIDE

Après le Concert, la Compagnie fera un cadeau de $108,000 aux propriétaires de billets d'admission, présents ou non. Trois personnes seront choisies par le public alors présent, et procèderont à la distribution des cadeaux, de la manière qu'elles jugeront être la plus honnête, la plus juste et la plus équitable.

14,000 Cadeaux, évalués à $108,000, seront présentés, y inclus $15,000 en Greenbacks.

NOMBRE DE BILLETS ÉMANÉS, 108,000;

PRIX, **$1** CHAQUE.

Un billet bon sur presque chaque cinq.

1	cadeau	en Greenbacks..........	$10,000
1	do	do	5,000
1	do	1 maison en briques.....	16,000
1	do	1 maison à 2 étages à Kankakee, Ill............	6,200
1	do	1 maison à 2 étages, East Avenue, Kankakee, Ill...	4,000
1	do	1 maison et un lot, East Avenue, Kankakee, Ill...	3.500
1	do	1 maison, grange et lot, à Kankakee, Ill	3,450
6	do	6 Pianos..............	3,200
1	do	16 lots, 1 maison et étable, à Kankakee, Ill........	2,700
1	do	1 lot, maison et magasin, dans Court Street, Kankakee, Ill..............	2,600
1	do	1 lot, maison Court St., à Kankakee, Ill..........	2,000
1	do	1 do do do	1,900
1	do	10 lots à Blue Island, Ill..	2,000
1	do	7 do do do	1,400
2	do	2 tables de billard évaluées à $600 chaque........	1,200
1	do	2 élégantes juments, buggy et harnais........	875
1	do	2 lots avec maison dans Kankakee, Ill..........	1,800
1	do	4 lots, Kankakee, Ill.....	950
1	do	2 mulets évalués à......	500
1	do	3 lots dans Kankakee, Ill.	600
1	do	½ lot avec maison, Kankakee, Ill..............	400
34	do	34 lots dans Kankakee Ill. $200 chaque..........	6,800
1	do	1 jument blonde........	200
1	do	160 acres de terre à Ste. Anne Ill	6,000
6	do	6 montres en or........	400
1	do	1 buggy à ressorts......	100
1	do	1 harnais (simple)......	50
1	do	1 pistolet (revolver).....	25
2000	do	en livres utiles et de valeur	2,000
300	do	300 montres en argent.....	3,000
4	do	4 machines à coudre......	400
50	do	en anneaux (jongs) en or.	275
2500	do	en services en argent, cuillers, fourchettes, huiliers, etc., etc..........	6,050
2000	do	en boucles d'oreilles, épinglettes, etc........	6,000
7089	do	en anneaux, épinglettes pour messieurs, crayons, etc.....	6,425
		Total................	$108,000

Les Cadeaux seront tirés au sort par le comité de trois choisi comme susdit, qui, étant mis sous serment, agira sous la direction du Directeur, et selon le nombre de Billets vendus, et à sa direction Le tirage au sort se fera d'une manière juste, honnête et équitable. Toutes les personnes intéressées recevront une liste des Billets gagnant aussitôt après le tirage au sort. Les personnes ayant en leur possession des Billets heureux, devront nous les expédier immédiatement, accompagnés de direction pour l'envoi de l'argent et autres effets leur appartenant. Les titres des propriétés sont parfaits Il y a des Billets à vendre dans toutes les villes et places importantes des Etats-Unis et des Canadas. Bureau principal à Kankakee, Illinois, d'où les Billets seront expédiés aussitôt après la réception du prix, et une estampille de 3 cents pour affranchir.

Adressez à JOHN B. L. LEMOINE,
Boite 835, Bureau de Poste, Montréal.

Ou au Rév. Aug. Marchal, curé, ou au No. 1 Rue Ste Thérèse, Montréal.

On a besoin d'un grand nombre d'AGENTS actifs et responsables. Une PRIME de CENT DOLLARS sera donnée à celui des Agents qui vendra le plus grand nombre de Billets.

Chaque Catholique devrait se faire un devoir de se constituer notre Agent spécial et former des Clubs, dans le sein, même, de sa famille.

ON DONNERA

5	Billets	à une même	adresse	....	$4.50
10	"	"	"	....	9.00
20	"	"	"	....	17.00
30	"	"	"	....	26 00
40	"	"	"	....	35.00
50	"	"	"	....	43.50
100	"	"	"	....	85.00

Dans chaque cas, envoyez le nom de chaque souscripteur, et l'adresse de son Bureau de Poste, le comté et l'Etat, écrits très-distinctement, ainsi que le nombre de billets achetés, afin que l'on puisse l'enrégistrer dans le livre tenu à cet effet. $4,000 seront donnés pour la construction d'une Eglise à Kankakee, Illinois; $1,000 pour une Eglise à Chicago; et le reste des profits pour l'éducation d'orphelins du comté de Kankakee.

LEMOINE, LUSIGNAN & CIE.

Hon. LOUIS FRANCHÈRE, Caissier,
JOHN B. L. LEMOINE, Directeur.
Boite 835, Bureau de Poste, Montréal.

RÉFÉRENCES:

J. M. Perry, ex-clerc du comté de Kankakee, Ill.
Hon. Louis Franchère, " "
Peter Mukauz, marchand, " "
Joseph Demesmay, " "
Rév. Aug. Marchal " "
Prof. A. Lecours, " "
Dr. G. Letourneux, Bourbounais, " "
Joseph E. Labrie, Manteno, "
Letourneux & Benoit, Montréal, C.-E.
Hon. Chas. J. Laberge, St. Jean, "
Joseph Grenier, Montréal, "
Claude Petit, Watertown, New-York.
David Frachère, Chicago, Ill.
F. X. Beauregard, Montréal.

10 oct. 28

VINGT-CINQ ANNEES D'EXPERIENCE

Sont arrivés d'Angleterre

LES CÉLÈBRES MÉDECINS

Dr. D. H. JONES

ET

PROFESSEUR E. A. PRICE, M. D.

No. 6 PETITE RUE ST. JACQUES.

(Coin de la Rue St. Gabriel.)

La grande réputation de ces célèbres Messieurs est trop bien connue pour nécessiter de nombreux commentaires.

Le public est informé que les messieurs susdits ont commencé à pratiquer, et ils conseillent à tous ceux qui souffrent de les visiter. On verra par leur annonce publiée dans le *Daily Telegraph* qu'ils sont des hommes d'une haute réputation que rien ne dément.

La grande expérience du Dr. D. H. Jones dans le nord de l'Angleterre, dont le climat est exactement le même que celui du Bas-Canada, doit de nécessité lui donner une bonne occasion d'ajouter quelque chose à sa réputation déjà bien connue.

C'est sa première visite en Canada; ainsi que ceux qui souffrent, ne retardent pas. Son expérience ne date pas de six mois; mais depuis vingt-cinq années il s'est livré à l'étude et à une pratique immense.

Il n'est peut être pas inutile de dire que de tous ceux qui souffrent, aucun n'avait eu avant aujourd'hui, à Montréal, l'occasion de subir le traitement efficace du Dr. D. H. Jones. Ce monsieur est reconnu par les journaux de Médecine et par la presse en général, comme un des premiers médecins anglais du jour. Des centaines de personnes ont été guéries par son traitement. Mais il serait trop long de donner le témoignage de chacun. Que l'on ne retarde pas.

RAPPELEZ-VOUS QUE C'EST MAINTENANT LE TEMPS!

LES DELAIS SONT DANGREUX!

LE RUDE HIVER APPROCHE AVEC RAPIDITÉ!

Préparez votre Constitution à lui faire face!

Il n'y a aucun médecin en Canada qui pratique le sytème du Dr. D. H. Jones.

Le Dr D. H. Jones demeurera à Montréal jusqu'à nouvel ordre, pour traiter ceux qui sont attaqués des

Maladies des Poumons

A n'importe quel degré

OU DE LA

CONSOMPTION, OU DE LA MALADIE DE LANGUEUR

OU DE LA

Maladie de la peau
Scrofule,
Rhumatisme,
Hydropisie
Scorbut,
Indigestion,
Etat nerveux,
Catharre,
Contraction de Muscles,
Paralysie,
Maladie des artères,
Asthme,
Faiblesse,
Santé brisée.

Meres!

PRENEZ GARDE A VOS FILLES.

Peres!

VEILLEZ A LA SANTE DE VOS FILS.

L'argent et la position sociale sont beaucoup,

MAIS

LA SANTE! LA SANTE!

Est un bienfait qui l'emporte sur tous les autres. Ne tardez pas, il pourrait être trop tard.

Dr. D. H. Jones n'est pas de ceux qui admirent la manie d'annoncer qu'ont les charlatans, et il ne pense pas qu'il soit nécessaire d'encourir la dépense qui nécessiterait la publication de 3491 lettres Il ne veut pas faire l'injure de jèter à la publicité les noms de ceux qui ayant payé leurs médecins ne doivent pas aimer à se faire afficher dans les journaux.

Si après la consultation il est jugé sage de faire subir au patient le

TRAITEMENT ELECTRO-MÉDICAL

au moyen de l'Electro-Magnétisme, on aura l'avis du

PROF. E. A. PRICE, M. D

Fils et Étudiant de

J. PRICE, M. D., F. R. S., F. R. G. S., M R.C.S, M.R.C.P., Angleterre.

Ceux qui n'ont pas entendu parler de ces célèbres messieurs, recevront, si on le demande, des références à quelques-unes des premières familles de Montréal.

(Du *Daily Telegraph*.)

Maladies des poumons.—On attire l'attention sur l'annonce du Dr. D. H. Jones, publiée dans une autre colonne. Le Docteur annonce son arrivée en cette cité d'Angleterre, la semaine dernière, muni de toutes les informations essentielles pour guérir une maladie de poumons, depuis ses premières phases, jusqu'aux symptômes que les hommes de la profession déclarent généralement "incurables". L'électricité sous la direction d'un confrère habile, Dr. E. A. Price, est pour beaucoup dans le système de traitement du Dr. Jones.

L'application de l'électricité, il est inutile de le faire remarquer, est devenue depuis quelques années, un des principaux moyens employée par la pratique médicale régulière, et toute modification de son usage pour le plus grand avantage du patient jusqu'à aujourd'hui découverte, ne peut manquer d'attirer l'attention. Avec de tels principes, plusieurs sans doute essaieront le traitement du Dr. Jones.

(De *La Minerve*.)

Nous attirons l'attention sur l'annonce du Dr. H. Jones. C'est un des premiers médecins du jour. Le public souvent trompé par des charlatans, pourrait ne pas avoir foi en l'habileté du Dr. Jones, si sa réputation n'avait devancé son arrivée en ce pays. Le fait qu'il a pratiqué à la satisfaction de tous pendant vingt-cinq ans à Edimbourg et dans d'autres grandes villes d'Ecosse et d'Angleterre, est une garantie suffisante de l'étendue de ses connaissances et de la confiance que l'on doit reposer en lui.

N.B.—UN MOT AUX PAUVRES:

CONSULTATIONS DONNÉES GRATIS

Les VENDREDIS,

TOUT LE JOUR.

Tous ceux qui souffrent verront qu'on leur offre une occasion qui se présente rarement. En conséquence, profitez de l'avantage qu'on vous offre, et rappelez-vous qu'il n'est jamais trop tard. Tant qu'il y a vie, il y a espoir. Vous avez à consulter des hommes de grande expérience. Saisissez l'occasion La connaissance de l'état de votre santé ne conduit à aucun résultat désastreux.

LA DÉBILITÉ

dans les phases les plus dangereuses est

SOIGNEUSEMENT TRAITÉE.

Les centaines de personnes qui souffrent des maladies, de et gorge de poumons et de la débilité générale, apprendront avec plaisir qu'elles ont l'occasion de profiter du traitement d'un médecin qualifié qui, agit de concert avec un professeur d'électricité. Cette dernière pratique est bonne dans plusieurs cas, MAIS SANS L'ASSISTANCE D'UN MÉDECIN EXPERT, ON NE PEUT DONNER AUCUNE GARANTIE HONNÊTE DE LA DURÉE D'AUCUN AVANTAGE RÉSULTANT DE CETTE PRATIQUE.

MACHINES ELECTRO-MAGNÉTIQUES

pour le MAGNÉTISME, avec toutes les instructions pour s'en servir, au moyen desquels les patients ou un ami peuvent opérer eux-mêmes pour le Rhumatisme, la Nevralgie, la contraction des Muscles, les Convulsions, etc., etc.

PRIX DE **$10.**

24 sept. a.3

FERDINAND CORBEILLE,

AVOCAT,

No. 6, Petite Rue St. Jacques

Montréal. 28 nov. 1865—14 akD

BELLE TERRE A VENDRE.

Le Soussigné vendra à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Martin, le DEUX NOVEMBRE prochain, après le service divin du matin:

Une TERRE situé au dit lieu de St. Martin, à 2 milles de l'Eglise, de la contenance de 3 arpents. 8 perches et 12 pieds de front sur 20 arpents de profondeur, avec une maison, une grange et autres bâtiments. Les bâtisses sont neuves.

Les conditions seront faciles. $2,000 seulement exigées comptant, et de long termes donnés pour la balance.

On peut entailler à peu près 300 érables sur cette terre, qui est en belle culture.

REGIS PREVOST,
Rue St. Laurent, coin de la
20 sept.—10 ss Rue Courville

M. MOISE SAUCIER,

Elève de Camille Stamaty,

(dont la méthode et les cours ont été adoptés et sont suivis au Conservatoire Impérial de Musique,)

de retour de Paris,—a l'honneur d'informer le public musical de Montréal qu'il se propose se fixer en cette ville, pour y donner des LEÇONS DE PIANO.

A l'aide de l'excellente méthode qu'il a suivie à Paris, M. Saucier croit pouvoir assurer à ceux qui voudront bien se confier à son enseignement, de rapides progrès et une exécution facile et brillante.

Pour les conditions, qui seront modérées, s'adresser à sa demeure, No. 41, Rue des Allemands, ou aux magasins de musique de A. J. BOUCHER, ou de LAURENT, LAFORCE et CIE, rue Notre-Dame.

28 sept. 17—tm k

M. ZACHARIAS & Cie

217 et 219,

Rue Notre-Dame,

COIN DE LA RUE ST. GABRIEL,

MONTREAL.

M. Zacharias & Cie

FABRICANTS ET IMPORTATEURS

DE

CIGARES DE TOUTE SORTE,

DE

Tabac de première qualité,

DES

PIPES

D'ÉCUME DE MER,

DE BRUYERE, &c,

EN UN MOT

DE TOUS LES ARTICLES

APPARTENANT

A CETTE BRANCHE DE COMMERCE,

AUX

PRIX LES PLUS BAS

217 et 219,

Rue Notre-Dame,

MONTREAL

16 juin. 233—ak

A VENDRE

500 caisses de Cognac de Geo. Sayer & Cie vieux de 2 ans
400 do do do vieux de 4 ans
100 do do do vieux de 6 ans
50 do do do vieux de 10 ans
70 do Ch. Coran & Cie
20 tonnes Geo. Sayer & Cie, 1865
15 qrt-caques do do
10 do do 1864
40 octaves do do
Qrt-caques et octaves de 1863, 1862, 1861, 1860, 1858, 1856 et 1848
Sherry Amontillado, 1847—Bedell, Prior & Cie
do do 1854— do do
Sherry Doré de Duff, Gordon & Cie, en octaves
Sherry Pale do do en qrt-caq. et octaves
Eau-de-Vie Harp Amontilado, en caisses
Cachet Rouge do do
Blanc do do
Port, supérieur, 1847—Bedell, Prior & Cie.
&c, &c, &c.

Jules Fournier,
420, RUE ST. PAUL,
Importateur Général.

10 juillet—252

Marchand et Archambault

AVOCATS,

No. 43, RUE ST. VINCENT, AU SECOND,

Montreal.

MM. M. et A. suivront les Cours des Districts de Joliette et d'Iberville et le Circuit de Verchères.

MÉD. MARCHAND | P. A. O. ARCHAMBAULT

3 avril. 171

RESTAURANT DOLLEY'S.

M. H. T. PRIVETT (ci-devant de Hamilton, H. C.,) annonce qu'il a pris la direction de l'établissement susdit et que bientôt il le fermera pour y faire des réparations et le rouvrir SAMEDI, le 16 courant, approvisionné des meilleures viandes, servies dans les restaurants de première classe. Il sollicite le patronage du public.

6 octobre—24 um k

La Compagnie

D'ASSURANCE et de PLACEMENT

DES CITOYENS.

BUREAU:—BATISSES UNION.
MONTRÉAL.

3 janvier. 96—a

LA MINERVE!

Journal Politique et Commercial

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

DUVERNAY, FRERES,

Rue St. Vincent, No. 16.

TROIS EDITIONS,

Quotidienne, Semi-Quotid. et Hebdomadaire.

CONDITIONS D'ABONNEMENT:

EDITION QUOTIDIENNE.......... $6.00
" SEMI " $4.00
" HEBDOMADAIRE $2.00